





**COLONISATIONS ET HÉRITAGES ACTUELS  
AU SAHARA ET AU SAHEL**

**Volume II**

© L'HARMATTAN, 2007  
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-04025-0  
EAN : 9782296040250

**Sous la direction de Mariella Villasante Cervello**  
(Institut Mauritanien de la Recherche Scientifique)  
**Avec la collaboration de Christophe de Beauvais**  
(Centre National de la Recherche Scientifique)

**COLONISATIONS ET HÉRITAGES ACTUELS**  
**AU SAHARA ET AU SAHEL**

**Problèmes conceptuels, état des lieux**  
**et nouvelles perspectives de recherche**  
**(XVIIIe-XXe siècles)**

**Volume II**

**Préface de Catherine Coquery-Vidrovitch**

L'Harmattan



*L'impérialisme a aggloméré à l'échelle planétaire d'innombrables cultures et identités. Mais le pire et le plus paradoxal de ses cadeaux a été de laisser croire aux peuples qu'ils étaient seulement, essentiellement, exclusivement, des Blancs, des Noirs, des Occidentaux, des Orientaux. Comme ils font leur histoire, les êtres humains font aussi leurs cultures et leurs identités ethniques. Les continuités persistantes sont indéniables : longues traditions, habitats prolongés, langues nationales, géographies culturelles. Mais il n'y a aucune raison, sauf la peur ou le préjugé, de vouloir à toute force les maintenir séparées et distinctes, comme si c'était le fin mot de la vie humaine. En fait, la survie dépend des liaisons entre les choses ; on ne peut priver la réalité, dit Eliot, des « autres échos [qui] habitent le jardin ». Il est plus enrichissant et difficile de penser concrètement, chaleureusement, en contrepoint aux autres qu'à « nous » seulement. Mais cela implique de ne pas chercher à dominer, étiqueter, hiérarchiser ces autres, et surtout d'arrêter de répéter que « notre » culture, « notre » pays sont (ou ne sont pas) les premiers. L'intellectuel a suffisamment de travail sérieux à faire pour oublier ça.*

(Edward Said, *Culture et impérialisme*)



## Table de matières

### Volume I

Liste des photos, des gravures, des « cartes postales » et des cartes	12
Note sur la transcription et sur les choix éditoriaux	15
Lexique des mots vernaculaires	17
<i>Préface</i> , par Catherine Coquery-Vidrovitch	25
Introduction, par Raymond Taylor et Mariella Villasante Cervello	27

### Première Partie

#### Problèmes conceptuels et de méthode

<b><i>Chapitre 1 : Mariella Villasante Cervello (a)</i></b> Quelques réflexions sur le devenir des catégories coloniales de classements collectifs : races, tribus et ethnies. La question des identités sociales élargies et restreintes	67
<b><i>Chapitre 2 : Christopher Harrison (a)</i></b> La fabrication de la notion d' <i>islam noir</i> . Les travaux des administrateurs-ethnographes, Clauzel, Delafosse, Marty	127
<b><i>Chapitre 3 : James Searing (a)</i></b> De la politique islamique française à l'histoire wolof. Problèmes méthodologiques de l'étude de l'ordre mouride <i>sûfi</i> au Sénégal	177
<b><i>Chapitre 4 : Raymond Taylor (a)</i></b> Le langage d'autorité politique et ses traductions en Mauritanie coloniale. Rois, chefs et émirs dans la région de la <i>gebila</i> (Sud-ouest), XIXe siècle	199
<b><i>Chapitre 5 : Ann E. McDougall</i></b> « Si un homme travaille, il doit être libre » Les serviteurs <i>hrâtîn</i> et le discours colonial sur le travail en Mauritanie	229
<b><i>Chapitre 6 : Alberto López Bargados (a)</i></b> Ordres controversés : le système statutaire <i>bidân</i> dans les discours coloniaux français et espagnols	265
<b><i>Chapitre 7 : Mariella Villasante Cervello (b)</i></b> Les producteurs de l'histoire mauritanienne. Heurs et malheurs de l'influence coloniale dans la re-construction du passé des sociétés sahélo-sahariennes	289

**Deuxième Partie**  
**Approche comparative du fait colonial**  
**Partie I**

**Chapitre 8 : Tobias Green**

« *E se mais mundo houvera, là chegara* ». La région du Cap-Vert, première tentative de colonisation portugaise Ouest-africaine à l'aube de la Grande traite atlantique (XVe-XIXe siècles) 351

**Chapitre 9 : James Searing (b)**

Guerre civile et conquête coloniale au Sénégal : la fin de la monarchie et l'essor de l'islam dans la région du Kajoor, 1859-1890 381

**Chapitre 10 : Raymond Taylor (b)**

Les frontières coloniales et leur imposition dans la vallée du Sénégal, 1855-1871. Bouversements des hiérarchies politiques et statutaires 427

**Chapitre 11 : Martin Klein**

De la conquête du Soudan à la fin de la conquête française, 1879-1899. Les tensions entre le système colonial français et le système d'esclavage africain 445

*Les Auteurs* 517

*Remerciements* 523

**Volume II**

Liste des photos, des gravures, des « cartes postales » et des cartes 12

Note sur la transcription et sur les choix éditoriaux 15

Lexique des mots vernaculaires 17

*Préface*, par Catherine Coquery-Vidrovitch 25

Introduction, par Raymond Taylor et Mariella Villasante Cervello 27

**Deuxième Partie**  
**Approche comparative du fait colonial**  
**Partie II**

**Chapitre 1 : Timothy Cleaveland**

Changements identitaires, émigration et colonialisme à Walâta, cité ancienne de Mauritanie. L'histoire politique des Lemhâjîb (XVII-XXe siècles) 69

**Chapitre 2 : Yahya ould el-Bara**

Les réponses et les *fatâwâ* des érudits *Bidân* face à l'occupation française en Mauritanie (fin XIXe-XXe siècles) 123

**Chapitre 3 : Christopher Harrison (b)**

La peur européenne de l'islam. Coppolani et la pacification de la Mauritanie 155

## Liste des photos

### **Chapitre 4 : Gian-Paolo Calchi Novati**

Administration et politique indigène en Libye dans la première phase de colonialisme italien (1911-1919) 193

### **Chapitre 5 : Josep Lluís Mateo Dieste (a)**

Un colonialisme tardif et compensatoire. Pouvoir, résistance et clientélisme au Protectorat espagnol du Maroc (1912-1956) 231

## Troisième Partie

### **Les héritages coloniaux dans la période contemporaine**

### **Chapitre 6 : Paulo de Moraes Farias**

Au-delà de l'opposition coloniale entre l'authenticité africaine et l'identité musulmane. L'oeuvre de Waa Kamisòkò, barde moderne et critique du Mali 271

### **Chapitre 7 : Josep Lluís Mateo Dieste (b)**

Les Espagnols dans l'imaginaire des Marocains du Protectorat. Les jeux politiques de la mémoire collective 309

### **Chapitre 8 : Benjamin Acloque**

L'idée de frontière en milieu nomade : héritage, appropriation et implications politiques actuelles (Mauritanie, Sahara occidental) 351

### **Chapitre 9 : Jean-Noël Ferrié**

La place de la colonisation européenne dans la modernisation du politique en Afrique du Nord. Constitutionnalisme, démocratie et autoritarisme au Maroc et en Égypte 383

### **Chapitre 10 : Alice Bellagamba**

La construction coloniale du gouvernement local. Fonctionnaires Britanniques et Chefs de District en Gambie contemporaine 409

### **Chapitre 11 : Mariella Villasante Cervello (c)**

Négritude, *tribalitude* et nationalisme en Mauritanie. Des héritages coloniaux en matière d'idéologie et de commandement 445

### **Chapitre 12 : Alberto López Bargados (b)**

« Ces orgueilleux seigneurs du désert saharien ». Images coloniales et post-coloniales des Sahraouis en Espagne 499

### **Chapitre 13 : Christophe de Beauvais**

Mémoire coloniale, violences urbaines et identité nationale en France : la complexité d'une histoire immédiate 517

*Les Auteurs* 545

*Remerciements* 553

**Liste des photos, des gravures, des « cartes postales » et des cartes**

**Volume I**

1 : Les colonies françaises. Couverture de cahier scolaire, vers 1900	page 33
2 : Esclaves enchaînés, <i>Le Petit Journal</i> , 1907	43
3 : De Gaulle en visite à Nouakchott, 1959	45
4 : « Mouloudi », notable des Rgaybât de Tindouf, 1953	46
5 : Réunion de notables Rgaybat de Tindouf avec les Français, 1953	47
6 : École de filles à Boutilimit, Mauritanie, 1953	48
7 : Bureaux du Résident de Kiffa, 1937	49
8 : Premiers Ministères à Nouakchott, Mauritanie, 1963	51
9 : Affiche « Soudan », Exposition universelle de 1900	84
10 : Affiche « Les Amazones au combat de Dogba », 1897	115
11 : École de Chinguetti, 1954	148
12 : Portrait d'Abderrahman ould Bakar « Émir du Tagant »	177
13 : Thiédo près de Bakel, Sénégal	185
14 : Amadou Bamba, 1913	187
15 : Traite de la gomme au Sénégal	211
16 : « Émir du Tagant » Abderrahmane ould Bakar 1937	219
17 : Ahmed ould Deyd « Émir du Trarza », 1937	221
18 : Traité de paix entre Faïdherbe et le « Roi de Trarzas », 1858	222
19 : « Suite guerrière de l'Émir de Trarza », 1910	225
20 : Interprète avec administrateur, vers 1930	226
21 : Portrait de Wuld Bubakar, Chef des Awlâd Ahmed de Brakna, 1937	231
22 : « Rébellion des Haratines Maures à Thiès » (1), Sénégal, 1904	244
23 : Femme de statut servile, Atar, vers 1930	248
24 : Goumiers avec leurs épouses, Tagant, 1950	253
25 : Marché d'Atar vers 1950	261
26 : Hammody avec Cheikh Mohamed Fadel, vers 1940	263
27 : Hammody, dit Dahah, vers 1961	264
28 : Maisons de Hammody à Atar	265
29 : Salka, épouse de Hammody, 1961	266
30 : Mohamed Said ould Hammody, 2006	268
31 : Ahmed ould Ayda, « Émir de l'Adrar », 1958	276
32 : « Soumission des Rgaybât » (1), 1958	286
33 : Troupes nomades du Río de Oro	288
34 : Notables halpular'en, vers 1958	299
35 : « Nomade Maure » vers 1930	300
36 : Mère et fille <i>bidâniyyat</i> , vers 1950	308
37 : Jeune fille halpular'en vers 1950	313
38 : Harry T. Norris, 2000	329
39 : Enfants de Nouakchott, 1994	345

## Liste des photos

40 : Carte de la Région du Cap-Vert aux XVI-XVIIe siècles	365
41 : Église <i>Nossa Senhora do Rosario</i> (XVIIe siècle)	374
42 : Tombeau d'un notable portugais (XVIIe siècle)	380
43 : Carte du Kajoor et du Bawol, 1860	394
44 : Traité de paix entre Faidherbe et le « Damel du Cayor »	404
45 : « Rébellion des Haratines à Thiès » (2), Sénégal, 1904	432
46 : Carte du Fleuve Sénégal	441
47 : « Hostalier de Saint-Louis du Sénégal » [Bidâni du Trârza]	450
48 : Carte de l'occupation du Soudan	458
49 : Samory, sans date	462
50 : « Tirailleur Sénégalais », vers 1900	467
51 : Gallieni négociant avec Samori	476
52 : Caravane d'esclaves dans une zone malinké du Soudan	486
53 : Fortifications ( <i>tata</i> ) de Sikasso	508
54 : « Le Général Gallieni, 1903 »	516
55 : Arrestation de Samory	523
56 : Journal officiel, Prise de Samory, 1898	523

## Volume II

1 : Carte de Walâta	71
2 : Vue de la vieille ville de Walâta	74
3 : Bibliothèque du <i>qâdi</i> de Walâta	77
4 : Décorations murales, Walâta, vers 1950	79
5 : Chefs politiques du Hawd, Guig (debout), Falili et Hannana	95
6 : Occupation de Walâta, 1912	106
7 : Vielle maison de Walâta, 1937	109
8 : Femmes de Walâta, 1986	116
9 : Walâtî en visite dans leur ville, 1994	117
10 : Coppolani en conversation avec Shaykh Sa'ad Bûh, 1903	126
11 : « Soumission des Rgaybât » (2), 1958	132
12 : École des filles de Rosso, 1958	137
13 : Famille bidân près de Nouakchott, 1903	142
14 : Le capitaine Binger entre à Kong avec ses hommes	160
15 : « Les colonies françaises. La Mauritanie »	168
16 : Tombeau de Coppolani à Tijikja, 1955	170
17 : Carte de la Libye	196
18 : Soldats Italiens en Libye, vers 1910	197
19 : Italiens à Benghazi, vers 1920	205
20 : « Tripoli, Palazzo Previdenza sociale »	211
21 : Oasis de Kirkarish, Tripolitaine	218
22 : Timbre postal italien, « Libia, 1930 »	223
23 : Mouammar Khadafi en visite à Nouakchott	228
24 : Carte du Protectorat espagnol au Maroc	233

## Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel

25 : « Famille berbère du Maroc » vers 1900	242
26 : Campagne de Melilla, 1911-1912, Mohamed Armani	245
27 : Caricature, « Soldat Mehalla »	253
28 : Carte de la région du Manden	272
29 : « Coin de village indigène », Bamako, sans date	281
30 : « Campagne de Melilla, Maimon Mojatar, <i>moro</i> ami d'Espagne »	312
31 : Caricature, « L'éternelle tactique du <i>Moro</i> », vers 1920	322
32 : Caricature, « Les temps changent », 1947	335
33 : Officier-maître d'école et enfants marocains, vers 1920	337
34 : Carte colonisation ouest-saharien et délimitation de frontières	354
35 : « Types Maures, Port-Étienne », vers 1900	358
36 : Eydaould Khalil, chef général des Rgaybât	362
37 : Colonne Gouraud, 1908	364
38 : Soldats mauritaniens dans la guerre du Sahara, 1978	373
39 : « La France au Maroc », 1911	387
40 : Mohamed V, sultan du Maroc	392
41 : Le Roi Hassan II	396
42 : Parlement marocain	398
43 : Le Roi Fouad, 1931	401
44 : « Bathrust et le Fleuve Gambie », sans date	412
45 : Al Haji Yayah Jammeh, 2004	439
46 : « El Mehdi », notable Rgaybât, 1953	462
47 : Défilé pour l'indépendance de la Mauritanie, 1960	467
48 : Carte de la Mauritanie indépendante	468
49 : Pose de la première pierre à Nouakchott, 1959	470
50 : Yahya Kane, Chef du Canton de M'Bagne	471
51 : Défilé en l'honneur du Président Taya, Kiffa, 1987	475
52 : Groupe de Zbeyrât des Ahl Sîdi Mahmûd, 1994	476
53 : Femmes <i>hartâniyyat</i> gardant des enfants, 2006	478
54 : Tailleur <i>hartâni</i> et jeune <i>bidâni</i> , 1994	480
55 : Groupe du Front Polisario de Tindouf	484
56 : Rassemblement lors de la visite du Président Taya à Kiffa, 1987	486
57 : Manifestation de femmes saharaoüies à Tindouf	501
58 : « La Güera, Río de Oro »	504
59 : Timbre espagnol « Polisario »	512
60 : Portrait de Renan	525
61 : Le massacre de la Saint Barthélemy	527
62 : « Gare de Modane, les Émigrants Italiens »	531
63 : « Exposition coloniale, 1931 »	534
64 : Pancarte « France assume tes couleurs », 2005	539

\*

## Note sur la transcription et sur les choix éditoriaux

Dans cette publication, destinée à un public large, nous avons choisi une transcription simplifiée des termes vernaculaires, non français. De manière générale, on a tenté de conserver l'équivalence entre un son et un signe.

Pour la langue arabe, nous avons seulement transcrit les voyelles longues (â, î, û), le *kh* vélaire (i.e. *khayma*), le *shin* [sh], et le 'ayn [']. Les termes des langues africaines (mandé, pulaar, wolof) ont été transcrits suivant les usages des spécialistes (dont le redoublement des voyelles, i.e. Fuuta Tooro).

Les termes qui désignent les groupes de parenté, les communautés ethniques (ethnotermes) et les termes qui désignent les appartenances nationales ont été transcrits de la même manière, sans établir entre eux aucune distinction, en majuscules (i.e. Trârza, Ahl Sîdi Mahmûd, Awlâd Dlaym, Bidân, Français, Italien, Mandé). La transcription en italiques est réservée aux termes vernaculaires, dont ceux qui concernent les statuts des personnes (i.e. *bidân* : hommes libres, *hrâtîn* : groupes serviles de la société arabophones de Mauritanie ; *geer* : noblesse wolof).

Nous avons choisi de transcrire les termes « islam » et « *allah* » [arabe] en minuscules et non en majuscules pour aller à l'encontre d'une certaine mode orientaliste, héritée du temps colonial européen, qui, sous couvert de respect vis-à-vis des musulmans, ne fait qu'essentialiser et rendre exotique et différente la foi (musulmane) des Autres.

Les noms de lieux (villes, régions, fleuves...) ont été transcrits, d'abord dans les langues locales, ensuite suivant les usages coloniaux, souvent adoptées dans les textes contemporains (i.e. Walâta [Oualata] ; Juula [Diola]).

Dans les bibliographies, les noms mauritaniens sont classés selon les patronymes et non selon la particule coutumière « *ould* » [fils de] ou « *mint* » [fille de].

Tout au long de cet ouvrage, nous avons ajouté des précisions éditoriales (géographiques, conceptuelles, sur les fonctions des personnes...), des précisions de traduction, et des renvois à d'autres auteurs de notre livre qui abordent le même thème ou des sujets semblables. Elles sont indiquées entre crochets : [...].

La plus grande partie de l'iconographie de ce livre (photos, gravures, cartes postales) a été aimablement fournie par Mohamed Said *ould* Hammody [Collection Hammody], par Mamadou Kane [Musée national de Mauritanie], et par Mariella Villasante Cervello [Collection Villasante]. Enfin, certaines photos et/ou cartes ont été fournies par les auteurs, et d'autres ont été trouvées dans des sites internet dont les images ne sont pas protégées et peuvent être reproduites librement.

\*



## Lexique des mots vernaculaires, des groupes de parenté et des groupes ethniques

— Abréviations des langues : arabe (ar.) ; castillan<sup>1</sup> (cast.) ; français (fr.) ; hassâniyya (hass.) ; mandé (man.) ; portugais (port.) ; pulaar (pul.) ; wolof (wol.)

— Transcription courante durant la période coloniale : (col.), souvent adoptée dans les textes actuels

*‘abîd* (sg. *‘abd*) : (ar.) esclaves statutaires, licites du point de vue islamique

*ahl al-kitâb* : (ar.) « gens du livre », juifs et chrétiens

*ahl as-salib* : (ar.) « gens de la croix » [usité au Nord du Maroc]

*almaami* : (man.) chef de prière, guide ; vient de l’arabe « al-imam », chef de prière

*‘amân* : (ar.) capituler, se rendre, demander asile ; terme qui désignait le rituel politique de reddition aux militaires européens de chefs de groupes unis par la parenté dans le Nord de l’Afrique

*amîr* : (ar.) l’un des termes arabes pour désigner les « chefs politiques » régionaux ; le terme « *imârat* » désigne le territoire ou la région gouvernée par les *amîr*

*‘arab* : (ar.) chez les Bidân de Mauritanie le terme désigne le statut des guerriers d’honneur, placés au-dessus des guerriers ordinaires dits « hassân » [descendants réels ou supposés des Banî Hassan]

*asientos* : (cast.) des traités établis entre la couronne espagnole et des personnes ou compagnies qui accordaient des licences d’exploitation à caractère de monopole ; les « *asientos de negros* » étaient des licences attribuées dès 1517 par la couronne espagnole pour effectuer le trafic d’esclaves africains

*baadolo* : (wol.) hommes libres de bas statut chez les Wolof ; aussi paysans de bas statut

Banmana : (man.) groupe ethnique appartenant à la communauté mandé ; (col. : « Bambara »)

*baraka* : (ar.) bénédiction de *allâh*

Banî Hassan : vaste groupe de parenté ouest-saharien issu des Banî Ma‘qil du Yémen, d’où sont issus plusieurs groupes guerriers chez les Bidân (Mauritanie et Sahara occidental), dont l’aristocratie arabophone des Banî Magfar ; voir aussi *hassân*

Bawol : nom d’un ancien royaume wolof (Sénégal)

Bidân : (hass.) (sg.m. Bidânî, sg.f. Bidâniyya) ethnonyme désignant « ceux qui parlent le hassâniyya », et au sens statutaire *bidân* : « ceux qui sont libres et nobles ». Les

---

<sup>1</sup> Le castillan est la langue de Castille forgée au Xe siècle et uniformisée au XIIIe siècle. Avec l’expansion politique du royaume de Castille, le castillan est devenu l’espagnol, « la langue des Espagnols » ; l’espagnol inclut cependant d’autres langues locales : le valencien, le galicien, le catalan et le vasque. Or dans cette publication nous utilisons le terme précis qui désigne la langue castillane.

## Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel

colonisateurs Français les désignaient sous l'appellation de « Maures » [du terme castillan « Moros »]. Les Mandenka les nomment Suraka

Brâkna (hass.) groupe de parenté du Sud-ouest mauritanien, (col. : Brakna)

*bubu* : au XIXe s. habit musulman en Afrique de l'Ouest, (col. : « boubou »)

*bû-rqa'a* : (ar.) « ceux qui sont rapiécés », par extension soldats « Espagnols » pauvres du Protectorat espagnol au Maroc ; (cast. : *remendados*)

*buur* : (wol.) roi du Siin-Saluum (col. « Sine et Saloum »), région wolof

*cabila* : (cast.) (pl. *cabilas*) « groupes unis par la parenté », vient du terme arabe *qabîla*

*cacique* : (cast.) du mot arawak « cacique », chef local ; en castillan il désigne un chef politique qui exerce une autorité politique abusive sur une collectivité, une localité ou une région. En français le terme « cacique » a deux sens, de notable local en Espagne et en Amérique Latine et, dans un sens familier et péjoratif, de « personnalité importante »

*caids* : (cast.) (sg. *caid*) vient de l'arabe *qâ'id*, chef militaire ; sous le Protectorat espagnol au Maroc le terme désignait les « chefs politiques des cabilas » nommés et agréés par l'administration coloniale. L'instance caïdale fut renforcée au détriment du rôle politique de la *jamâ'a* de jadis. Le terme est passé au français : caïds, avec le sens de « chef de bande »

*casta* : (port.) terme portugais qui vient du latin « *castus* », qui renvoie, dans un sens moral, à : « pur, intègre, vertueux, sans mélange ». Cependant, les Portugais l'utilisaient dans un sens racial et religieux pour distinguer les trois communautés de leur pays : chrétiens, musulmans et juifs. Au XVI les Portugais l'utilisèrent pour nommer les « classes très fermées » des Hindous de l'Inde ; puis pour nommer les « groupes de métier » en Afrique, censés être héréditaires, endogames et fermés. Les colonisateurs européens adoptèrent le terme « caste », et l'associèrent à une appartenance de « race », qui reste d'actualité chez les Africains et chez certains universitaires

*ceddo* : (wol.) esclaves des aristocrates Wolof ; aussi esclaves-soldats ou esclaves-guerriers, (col. : tyédo, tiédos)

« *dahir* berbère » : ordonnance coloniale française de 1930 par laquelle les Berbères du Maroc furent séparés juridiquement des Arabes et ne dépendaient plus du sultan Mohamed V. La décision administrative suscita des oppositions massives et fut suspendue en 1934

*dammel* : (wol.) roi Wolof du Kajoor

*faantanw* : (man.) (sg. *faantan* ou *faagatanw*) groupe statutaire des hommes libres mais non nobles chez les Mandenka du Mali ; ils sont exclus des charges politiques

*fama* : (man.) roi Banmana (col. « Bambara »)

*fatâwâ* : (ar.) consultations (juridiques) adressées aux docteurs de la loi (*fuqâhâ*) et aux chefs politico-religieux (*eshaykh*)

## Lexique

Firdu : (man.) « terre libérée », ou Fuladu (« le pays des Fula »), royaume fondé au milieu du XIXe siècle par Alpha Moloh Baldeh, chef politico-religieux (Gambie britannique)

Fulbe (sg. Pullo) : ethnoterme qui désigne une vaste communauté linguistique et culturelle étendue entre le Fleuve Sénégal et le Nil (Fuuta Tooro, Fuuta Jallon, Macina (Maasina, où fut fondé un empire entre les XVIIIe s. et le XIX s.), Sud-est du Mali, Est du Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad, République centrafricaine). Leur langue se nomme ffulde (variante des régions orientales) et pulaar (variante du Fuuta Tooro). Les Fulbe étaient traditionnellement des pasteurs nomades et les appellations qu'ils ont reçues en langues européennes sont empruntées à d'autres langues africaines : « Peul » en wolof, « Fulani » (sg. Fula) en haussa et en langues mandées (mandingues). Les Halpular'en (« ceux qui parlent le pulaar ») du Fuuta Tooro, dans la vallée du Fleuve Sénégal, sont proches culturellement et linguistiquement, et se différencient par leur sédentarité. Ils reçurent l'appellation coloniale de « Toucouleur », déformation française de l'ancien royaume de Takrûr

*Futanké* : (pul.) Fulbe Umariens du Fuuta Jallon (Guinée Conakry) qui suivirent les troupes de Al-Hâjj Umar Tall

Fuuta Tooro : (pul.) région située dans la Moyenne vallée du Fleuve Sénégal, peuplée par les Halpular'en, siège d'un pouvoir centralisé entre les XVIIe et la fin du XIXe siècle, dont le territoire fut morcelé par les colonisateurs Français entre la Mauritanie et le Sénégal

*fuqâhâ* : (ar.) (sg. *faqîh*) théologiens, légistes, docteurs de la loi

*garmi* : (wol.) aristocrates et nobles wolof.

Geej : (wol.) dynastie royale matrilineaire qui émergea au Bawol au XVIIe siècle ; elle conquiert le Kajoor à la fin du XVIIe siècle et gouverna les deux royaumes wolof pendant un siècle et demi. Le dernier représentant fut Demba War Sall (m. 1902)

*gêwél* : (wol.) bardes, musiciens chez les Wolof

*gebla* : (hass.) Sud-ouest de la Mauritanie actuelle, englobe les régions du Trârza et du Brâkna

*gudfiyya* : (ar.) branche de la confrérie *qâdiriyya* (Mauritanie)

Halpular'en (sg. halpulaar) : groupe ethnique formé par « ceux qui parlent le pulaar », habitant dans la région du Fuuta Tooro, au Nord du Sénégal et au Sud de la Mauritanie. Proches linguistiquement et culturellement de la grande communauté des Fulbe. Ils ont reçu l'appellation coloniale « Toucouleur » [Tukolor], en Mauritanie ils se font aussi appeler « Nègro-africains » ou « Nègro-mauritaniens »

*hrâtîn* : (hass.) (sg. m. *hartânî*, sg.f. *hartâniyya*) mot aux origines incertaines qui désigne depuis au moins le XIXe siècle les « membres des groupes serviles » chez les Bidân de la Mauritanie et des régions voisines. La transcription coloniale était : « haratine », ou « harratines » au pluriel et « hartani » au singulier. Les colonisateurs traduisaient le terme par « captifs », « serviteurs », « anciens esclaves », mais aussi « bergers » ou « cultivateurs agricoles » (notamment dans les oasis) ; et enfin par « affranchis ». Cet usage euphémisé continue à s'actualiser

## Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel

de nos jours en mélangeant sous la même étiquette de *hrâtîn* : les *'abîd* (esclaves) et les descendants d'esclaves (réels ou supposés tels en raison de leurs origines africaines et leurs occupations humbles)

*hassân* : (hass.) terme issu des Banî Hassân (large groupe de parenté ouest-saharien), il servait à classer les guerriers ordinaires chez les Bidân, inférieurs aux guerriers d'honneur dits « *'arab* »

*hassâniyya* : langue arabe parlée de l'Ouest saharien, elle a reçu des apports du berbère *znâga* et des langues africaines dont le pulaar, le wolof et le soninké ; elle est aussi parlée par les Tuareg Kel Intasar de l'Azawâd, les Kunta du Mali et du Niger, et certains groupes arabes du Maroc et de l'Algérie [Norris 1986]

*hazb* : (ar. et hass.) terme arabe qui désigne un « groupe », une « communauté », un « parti » ou une « association ». Chez les Bidân le terme désigne une « faction politique » au sein des groupes de parenté (*qabâ'il*) formée en fonction d'objectifs politiques précis et toujours recomposée ultérieurement. Au sens moderne le terme désigne aussi les « partis politiques » en Mauritanie. Voir aussi *leff*

*Hawd* : (hass.) « bassin », nom d'une région située à l'Est de la Mauritanie actuelle ; (col. : Hodh occidental et oriental)

*hijra* : (ar.) émigration du Prophète de Mekke à Médine en 632

*'iyyâl* : (ar.) terme jadis utilisé dans la *gebla* mauritanienne pour désigner les « dépendants », ou les « clients »

*hòròn* : (man.) groupe statutaire des hommes libres et nobles chez les Mandenka

*iggâwin* : (hass.) bardes et musiciens chez les Bidân

*Istiqâlâl* : (ar.) « l'indépendance », nom du parti nationaliste marocain

*jaambuur* : (wol.) hommes libres et notables, non aristocrates, chez les Wolof

*jaam* : esclave wolof

*jaami-buur* : (wol.) esclaves royaux chez les Wolof

*jâhîlîyya* : (ar.) ère ou état de l'ignorance et de la barbarie antérieure à l'islam

*jamâ'a* : (ar.) assemblée des hommes et/ou des anciens dans les sociétés rurales arabophones ; instance de gouvernement restreint non étatique

*jariyyat* ou *jewari* (sg. *jeriyya*) : terme de l'arabe classique passé au hassâniyya, concubines, ou femmes esclaves sans époux

*jeliw* (sg. *jeli*) : (man.) bardes et musiciens chez les Mandenka

*jihâd* : (ar.) en islam « guerre licite » (col. : djihad)

*Juula* : (man.) commerçants de langue mandé (col. : Jola, Diolas, Jolabs, Dyula)

*Kajoor, KaJoor* : (wol.) région appartenant à l'ancien royaume wolof du même nom (Sénégal), (col. : Cayor)

*kèlè mansa* : (man.) seigneur de guerre

*kòmò* : (man.) société initiatique chez les Mandenka

*kuffâr* : (ar.) incroyants, athées.

## Lexique

*leff* : (ar. Maroc) (pl. *lfûf*) : faction politique associant individus et groupes appartenant à divers groupes de parenté, toujours en cours de formation et de recomposition

*ma' allemîn* : (hass.) artisans et forgerons chez les Bidân

*madrâsa* : (ar.) école religieuse pour enfants, (col. : médersa, école ordinaire).

*makhzen* (ar.) État centralisé ancien, Maroc ; *bilad al-makhzen* ou territoire étatique, voir aussi *sîba*

Mandé : groupe ethnique large et/ou région qui comprend des communautés proches culturellement et linguistiquement dans l'Ouest africain : Soninké, Banmana (col. Bambara), Malinké, Juula, Mandenka

*Manden Duguba* : (man.) la terre-mère des Mandé

Mandenka, ou Maninka : (man.) groupe ethnique habitant entre les actuels Mali et Guinée-Conakry ; leur langue est le maninka

*Mansa* : (man.) empereur du Mali (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) ; *mansaya* : pouvoir impérial

Mekke : (ar.) transcription française : La Mecque

*Mellah* : (ar.) quartier juif (Nord de l'Afrique), (cast. : *judería*)

*Moros* : (cast.) (sg.m. *moro*, sg.f. *mora*) terme castillan qui vient du latin « *maurum* », issu probablement du grec « *mauroz* » qui désignait les habitants de l'Afrique du Nord. En al-Andalus le terme désignait les « musulmans, Arabes et/ou Berbères, à la peau sombre, envahisseurs sanguinaires de l'Hispania ». En Espagne contemporaine, le terme sert à classer les « Arabes à la peau brune » avec une connotation négative forte. La traduction française « Maures » fut utilisée par les colonisateurs Français pour nommer les arabophones Bidân de Mauritanie, alors que les Bidân du Sahara occidental étaient nommés « Sahraouis » par les colonisateurs Espagnols

*Moriscos* : (cast.) musulmans convertis au christianisme après la *Reconquista* en Espagne ; aussi chrétiens descendants des musulmans. Ils furent expulsés d'Espagne en 1609

*muqaddam* : (ar.) (pl. *muqaddamin*) chef d'assemblée territoriale sous le Protectorat espagnol au Maroc

*muqâwwama* : (ar. Maroc) résistance (aux colonisateurs)

*nasârâ* (sg. *nasrânî*) : (ar.) chrétiens

*numuw* (sg. *numu*) : (man.) artisans, forgerons chez les Mandenka

*nyamakala* : (man.) personne appartenant au groupe de métier des artisans chez les Mandenka, dite couramment « castée », voir caste

Peul (wol.) : ethnoterme donné par les Wolof aux Fulbe

*qabîla* (pl. *qabâ'il*) : (ar.) l'un des termes pour désigner un « groupe uni par la parenté par filiation ou par alliance politique et/ou matrimoniale » ; (col. « tribu »)

*qâdî* (pl. *qeddât*) : (ar.) juge musulman

*qâdiriyya* : (ar.) confrérie soufie [*sûfî*]

## Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel

*qâ'id* : (ar.) (pl. *quyâd*) au sens ancien : chef militaire dans les pays arabes, puis personnes chargées de récolter les impôts. Sous la colonisation espagnole au Maroc il en vint à désigner le « chef de *cabila* »

*qur'ân* : (ar.), « message », Le Coran

*raqsiyyat* : (ar.) poèmes épiques en rimes

*rendeiros* : (port.) fermiers percepteurs de taxes qui provenaient presque exclusivement de la « *casta* » des Nouveaux chrétiens (anciens juifs) portugais au Cap-Vert

*rimaybé* : (pul.) esclaves nés en captivité chez les Halpular'en

*ruhbân* (sg. *rahîb*) : (ar. Maroc) « moines », par extension « Espagnols » du Protectorat  
*rûm* (sg. *rûmî*) (ar.) : jadis les Romains, les Byzantins, par extension « gens d'Europe »

Sanhâja : (ar.) terme arabe désignant les Berbères de l'Ouest saharien qui se désignent eux-mêmes sous le terme Znâga (sg.m. Znâgî, sg.f. Znâgiyya). Les explorateurs Portugais transcrivaient : « Azenegues », et les Français : « Zenagas »

*sanussiya* : (ar.) confrérie musulmane (Libye)

Sâqiya al-Hamrâ : (ar.) « fleuve rouge », nom d'une région située au Nord de la Mauritanie actuelle, en territoire sahraoui

Sereer : groupe ethnique minoritaire au Sénégal actuel

*sëriñ* : (wol.) terme wolof désignant les « musulmans »

*sëriñu lamb* : (wol.) groupe religieux, désignés par les colonisateurs comme « marabouts »

Sharbubba : (hass.) « la guerre de Bubba », nom d'une longue guerre qui eut lieu au milieu du XVIIe.s. dans le *waalo* (Sénégal) et dans la *gebla* (Mauritanie), elle opposait une coalition de partisans d'une réforme politique islamique régionale à une coalition de guerriers qui voulaient maintenir le statu quo et leurs privilèges ; ce furent ces derniers qui sortirent vainqueurs

*sharî'a* : (ar.) droit coranique, ou loi islamique

*shaykh* : (ar.) (pl. *eshaykh*, *shuyûkh*) maître religieux, aussi chef politico-religieux d'un groupe uni par la parenté (*qabîla*) ; dans ce sens synonyme des termes : *sayyid* et *ra'îs* (Afrique du Nord)

Shînqît : (hass.) nom d'une ville ancienne du Tagânet (Mauritanie) ; « Bilâd esh-Shînqît » nom sous lequel était connu le pays des Bidân au Moyen Orient, dont Le Caire ; (col. : Chinguetti)

*Shorfa* : (ar.) terme qui désigne les descendants du prophète Muhammad ; par extension il désigne les personnes d'un même groupe uni par la parenté (*qabîla*), notamment au Maroc, dans le Nord de la Mauritanie moderne, à Néma et à Walâta

*sîba* : (ar.) territoires marocains situés en dehors du *makhzen* (État ancien) ; *bilâd al-sîba* ou territoire de dissidence

*somaw* (sg. *soma*) : (man.) spécialistes du culte traditionnel des Mandenka

Songhay (Songhaï) : vaste communauté linguistique et culturelle habitant le long du Fleuve Niger, le Nord-ouest du Nigeria, le Nord du Bénin, le Sud de Tombouctou, l'Est d'Agadez, l'Ouest de l'Aïr et l'oasis de Tabelbela en Algérie. On distingue deux régions : méridionale, au sein de laquelle le groupe linguistique Zarma est le

## Lexique

plus parlé, les autres étant le Zonrhai et le Dendi : et nordique (Niger, Mali et Algérie). Le Songhay-Zarma est une langue nationale au Mali et au Niger. L'empire songhay plonge ses lointaines racines au XIe siècle à Gao et à Tombouctou. Il s'effondra en 1591 après la défaite face aux troupes du sultan marocain Ahmed al-Mansûr Saadi

Soninké (man.) : groupe ethnique de la communauté mandé ; proches des Maraka

*sûfi* : (ar.) voie mystique musulmane (col. : soufi)

*sultân* : (ar.) « commandeur des croyants » ; aussi utilisé comme synonyme de roi, prince, seigneur ; (col. : sultan)

Sunjata : (man.) ou Soundiata Keïta, fondateur de l'empire du Mali vers 1235, il fut proclamé *mansa* (roi) et établit sa capitale à Niani [Guinée actuelle]. Son histoire légendaire est exposée sous forme de geste qui concerne le corpus de traditions historico-mythiques des Mandenka sous forme de récits ou des chansons ; elle est transmise par les « traditionnistes » Mandé ; (col. Mandingue)

Tagânet (hass.) nom d'une région ouest-saharienne aujourd'hui mauritanienne ; (col. Tagant ou Taganet)

*Talibé* : terme ouest-africain pour « disciple » confrérique ; vient de l'arabe *talmîdî* (pl. tlâmid) étudiant du Coran, disciple d'un *shaykh* (maître religieux)

*tarjimân* : (mot invariable) « maîtres de langue », « interprètes », « traducteurs », terme d'origine ouïgur [appartenant aux langues turques de la famille des langues altaïques, parlé en Asie centrale], passé au turc, puis à l'arabe classique (sous la forme *turjumân*) et enfin au hassâniyya. Rendu chez les Ottomans (XII-XXe s.) par le mot « *drogman* », ou « *dragoman* » qui désignait les « interprètes » de la Divine Porte. En Mauritanie contemporaine, le terme *tarjimân* est devenu un archaïsme utilisé ou connu seulement de quelques lettrés. On utilise plus couramment le terme *znâga* « *amalaz* » (pl. *imalza*), et les personnes cultivées emploient le terme « *mutarjib* » de l'arabe classique

*teññ* : (wol.) roi du Bawol, royaume wolof

*tijâniyya* : (ar.) (sg.m. *tijâni*) confrérie soufie

*tolba* (sg. *tâlib*) (hass.) terme qui désigne le statut religieux chez les Bîdân de l'Est du pays, à l'Ouest on emploie le terme *zwâya* (sg. *zawî*)

*tubaabuya* : (man.) européanisme ; *tubaabu fîng* ou *tubaabu fîma* : Africain européanisé [termes utilisés par l'ethnologue Malien Youssouf Cissé]

‘*ulemâ* : (ar.) érudits religieux musulmans, docteurs de la loi

‘*umma* : (ar.) communauté de croyants

Znâga : (hass.) (sg.m. *znâgî* ; sg.f. *znâgiyya*) auto-désignation ethnique des Berbères ouest-africains, les Arabes les appelèrent Sanhâja, les Portugais Azenegues et les Français Zenagas ; chez les Bîdân le terme statutaire *znâga* désigne à une date tardive (XVIIIe-XIXe siècles ?) les tributaires temporaires de groupes ou de familles guerrières ; la langue berbère ouest-saharienne est aussi désignée par le terme *znâga*

## Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel

*wafd* : (ar.) « délégation », nom du parti nationaliste en Égypte

*waqf* : (ar.) biens, propriétés immobilisées dont les bénéfices vont aux œuvres pieuses  
ou aux fondations religieuses ; équivalent des biens *hubus*, ou *habus*

*woloso* : (man.) esclaves nés dans les familles mandé

\*

## *Préface*

On ne peut qu'admirer l'entreprise animée par Mariella Villasante Cervello et par Christophe de Beauvais, qui mettent à la portée des spécialistes français et francophones un instrument incomparable : d'abord parce qu'il est très majoritairement composé de la traduction de nombreux articles importants (et parfois de faible diffusion) de diverses langues (anglais, castillan, italien) ; surtout parce que ce choix réfléchi de textes assure la grande cohérence de l'ensemble de l'ouvrage collectif.

Pour la première fois en langue française, nous disposons donc d'un corpus cohérent sur l'espace interdépendant que constitue la zone sahélo-saharienne. Celle-ci n'a que trop, ordinairement, tendance à être éparpillée au gré des langues de colonisation qui se sont naguère imposées dans la région, de l'espagnol de l'ancien Río de Oro à l'italien de la Libye d'aujourd'hui en passant naturellement par le français de l'ex-AOF, et peut-être surtout l'anglais, langue pratiquée par un nombre élevé de chercheurs souvent insuffisamment lu de ce côté de l'Atlantique quel que fut le passé colonial des territoires auxquels ils s'intéressent. C'est donc une formidable occasion de comparer des espaces dont l'histoire en grande partie commune risque sinon d'être parcellisée au gré d'études souvent marquées, au moins par la langue utilisée, par un héritage colonial effectivement diversifié. Or il est d'autres points de convergence en histoire longue, dont font partie, évidemment, d'une part la langue arabe — langue de communication partielle mais générale —, et d'autre part l'islam. Les problèmes gagnent donc à être analysés de façon aussi globale que localisée ce que proposent les contributions de cet ouvrage, abordant aussi bien des questions de fond que des études de cas destinées à les éclairer. Dans la première partie, les auteurs soulignent la nécessité de s'entendre enfin sur la définition critique des concepts et dénominations utilisés (Villasante Cervello, Harrison, Searing, Taylor, McDougall, Lopez Bargados). La seconde partie est consacrée à la présentation de plusieurs études comparatives du fait colonial concernant le Cap-Vert (Green), le Sénégal (Searing), la Mauritanie (Taylor, Cleaveland, El-Bara, Harrison), le Soudan français (Klein), la Libye (Calchi Novati) et le Maroc (Mateo Dieste). Enfin, la troisième partie aborde les héritages coloniaux au Mali (de Moraes Farias), au Maroc (Mateo Dieste) au Maroc et en Égypte Ferrié), en Mauritanie et au Sahara occidental (Acloque), en Gambie (Bellagamba), et en Mauritanie (Villasante Cervello) ; sont également traités les images post-coloniales des Sahraouis en Espagne, et les liens entre la mémoire coloniale, les identités sociales et les violences urbaines de 2005 en France (de Beauvais).

Ainsi, les spécificités et les devenir de chacun des États africains ne peuvent faire oublier des éléments permanents, en partie hérités, de confrontation, de comparaison, de similarités et de divergences au sein même des régions du Sahel, et dans les contacts, les échanges, voire les syncrétismes entre Sahel et Sahara. L'esclavage et le commerce des esclaves est l'un de ces problèmes clés dont la double appartenance, sur les deux rives du Sahara, est évidente : leur évolution interne dépasse tous les clivages occidentaux pour s'insérer dans une histoire et des circuits anciens

fortement revigorés au XIXe siècle. L'interdiction officielle de la traite atlantique, du moins officiellement et consciemment, ne concernait pas les circuits transsahariens. Et pourtant : on y constate au contraire l'influence parfois directe (par la manie classificatoire des administrateurs coloniaux, dans le cas des groupes serviles de Mauritanie par exemple), et en tout cas indirecte des conquérants européens : les avancées par le Sud des Français, des Britanniques et des Portugais, et des Italiens par le Nord, ne firent qu'accélérer les mutations internes, politiques et militaires. La formation des théocraties de conquête et de résistance à la colonisation démultiplia l'instabilité, les conversions, les combats... et les prisonniers de guerre devenus soldats, esclaves de production ou de vente, dont l'offre vers le Sahara ne fit que s'amplifier tout au long du siècle, tandis que l'attitude occidentale demeura longtemps pour le moins ambiguë.

Au XXe siècle, les colonisateurs européens n'en ont pas moins transformé radicalement beaucoup des conceptions antérieures. Les frontières politiques imposées ont fini par créer de vraies coupures transversales isolant les courants naguère transafricains. Les « tribalismes » créés par les administrateurs coloniaux — qui ont fixé et codifié des appartenances sociales jadis fluides — ont re-utilisé et manipulé des croyances et des systèmes anciens pour les transformer en instruments « modernes » à fin électoraliste et politique. En fin de compte, on a abouti, dans la zone comme ailleurs, à une « mondialisation » des phénomènes, qui se traduit aujourd'hui sur place, entre autres, par la violence politique et urbaine. Car dans ces régions de savane et de désert, il y a aussi de grandes villes, et c'est en ville que se font et se défont les pouvoirs, et que mature le politique.

Cet ouvrage collectif relève avec audace ces différents problèmes dans leur évolution, à la fois dans l'espace et dans le temps. Il est d'un intérêt majeur pour tous ceux qui s'intéressent à cette vaste région et au devenir de l'Afrique, qui ne peut être pressenti que si l'on en a compris les héritages et les flux.

Catherine Coquery-Vidrovitch  
Professeure émérite  
Université Paris 7 Denis Diderot / CNRS

## Introduction

*Raymond Taylor*

St Xavier University, Chicago

*Mariella Villasante Cervello*

Institut Mauritanien de la Recherche Scientifique, Nouakchott

Longtemps négligé, le thème de l'expansion coloniale impérialiste en Afrique et en Asie — et parfois ailleurs — a donné lieu à des travaux importants en France depuis la dernière décennie du XXe siècle. Le fait n'est pas fortuit. En effet, la période coloniale, avec ses excès de violence, d'arrogance, ses politiques raciales et sa tolérance de l'esclavage, remettait en question les idées de « progrès social » si importantes dans la rhétorique étatique française. Des idées qui servirent, paradoxalement, à convaincre nombre d'hommes politiques à donner leur soutien sincère et honnête à la « cause coloniale », pour la « grandeur de la France, pour le bien des primitifs ». Autant d'implications paradoxales d'une partie de l'histoire nationale de France dont personne ne voulait se souvenir — tout comme de la collaboration avec le nazisme —, malgré les travaux académiques et les témoignages rendus publics après la Seconde Guerre mondiale. La situation française n'est pas exceptionnelle, loin de là, elle concerne toute l'Europe. Mais l'exception française face à l'oubli de l'histoire coloniale tient peut-être au fait qu'en France l'histoire est idéologisée par « tradition nationale ». Ainsi, il semble trop difficile de regarder les pages moins glorieuses du passé sans y apporter un jugement moral. La mise à distance du fait colonial paraît, encore aujourd'hui, un exercice difficile qui devrait pourtant être adopté pour mieux comprendre le présent et envisager le futur.

Cela étant posé, si les perceptions du passé colonial ont commencé à se transformer depuis une vingtaine d'années c'est probablement parce que l'histoire coloniale a rattrapé le présent politique et culturel avec les migrations massives des ressortissants des anciennes colonies africaines et asiatiques et, en moindre mesure, des ressortissants d'autres pays de l'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Comme le dit Said (2000 : 23) « le monde a changé depuis Conrad et Dickens d'une façon qui a surpris et souvent inquiété les Européens et les Américains des métropoles. Les voici confrontés à d'importantes populations immigrées non occidentales sur leur territoire, et à une liste impressionnante de voix nouvelles qui demandent que leurs récits soient entendus. (...) Ignorer ou négliger l'expérience superposée des Orientaux et des Occidentaux, l'interdépendance des terrains culturels où colonisateurs et colonisés ont coexisté et se sont affrontés avec des projections autant qu'avec des géographies, histoires et narrations rivales, c'est manquer l'essentiel de ce qui se passe dans le monde depuis un siècle. » En France, les violences urbaines de l'automne 2005 ont montré l'importance de tensions sociales associées à la marginalité des Français issus de

l'immigration, notamment ceux originaires des anciennes colonies françaises. Ce fait d'histoire immédiate a suscité et suscite encore des débats ardu, souvent passionnés, aussi bien parmi les historiens et les hommes politiques que parmi les gens ordinaires, ils se rapportent à de graves questions de société, d'histoire et de mémoire, dont le racisme, la xénophobie et la discrimination, totalement opposés aux valeurs de l'égalité citoyenne qui fondent les idéaux de la république française [de Beauvais, vol. II].

Du point de vue de la recherche fondamentale, on peut avancer que l'excessive division du travail académique a contribué à obscurcir les débats et les questions associés au fait colonial européen et cela s'exprime à plusieurs niveaux. D'une part, les historiens, tout comme les sociologues, les politistes ou les anthropologues, travaillant sur la France n'ont que peu de rapports avec les spécialistes travaillant sur l'Afrique et sur l'Asie (ou sur les Amériques). Quant à ces derniers, ils ne se connaissent guère entre eux, chaque continent ayant ses propres spécialistes, lesquels ne considèrent pas indispensable non plus de connaître l'histoire européenne pour mieux saisir le passé et le présent africain ou asiatique.

Une autre tendance de la répartition du travail académique fait que les spécialistes européens — contrairement aux nord-américains — travaillent presque exclusivement sur les histoires des pays colonisés par leurs propres pays d'origine, ainsi les Britanniques travaillent plutôt sur les anciennes colonies britanniques, les Français sur les anciennes colonies françaises... Enfin, suivant cette même tendance, les spécialistes Africains et Asiatiques (pour ne parler que d'eux) centrent couramment leurs travaux sur leurs pays ou leurs régions d'origine.

Une autre coupure méthodologique qui pose problème concerne le découpage du continent africain en zones géographiques parfaitement artificielles. D'abord celui qui distingue les Afriques occidentale, orientale, nord et sud ; puis le découpage en régions ethnico-linguistiques qui distinguent l'Afrique du Nord, en majorité arabophone, et l'Afrique dite *noire* aussi nommée « Afrique au Sud du Sahara ». Enfin, une autre division vaguement inspirée de la vision arabe du monde distingue le « Maghreb » et le « Mashreq », mais dans la première zone sont considérés seulement les pays méditerranéens de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc, et sont exclus la Libye et la Mauritanie qui forment, elles aussi « l'occident musulman ». Dans ce cadre, l'Égypte occupe une position floue dans la mesure où on ne la compte jamais parmi les pays du Maghreb, ni parmi les pays de l'Afrique du Nord, ni parmi les pays du Mashreq, « l'orient musulman », ou simplement le « centre musulman ». Le Proche-orient commencerait donc en Égypte.

Nous aimerions suggérer que cette fragmentation du savoir exprime une sorte de « contraction des horizons » associée au post-modernisme en ce sens que celui-ci s'intéresse uniquement à des questions d'ordre local (Said 2000 : 66). Il semble ainsi évident que l'excessif morcellement des connaissances qui caractérise l'état actuel de la recherche sur le fait colonial européen doit être abandonné au profit d'une perspective comparative, interdisciplinaire et unifiée qui souligne les relations, les échanges et les influences entre les histoires parallèles de l'Europe et de l'Afrique conçue de manière globale.

## Introduction

Dans cet ouvrage collectif, nous voulons proposer une nouvelle manière d'analyser la question coloniale et les héritages contemporains postcoloniaux dans la région saharo-sahélienne de l'Afrique, en prêtant une attention spéciale aux cadres comparatifs et interdisciplinaires. Notre ouvrage propose ainsi vingt-quatre contributions (onze dans le volume I et treize dans le volume II) écrites par des historiens, des anthropologues et des politistes portant sur les problèmes conceptuels de l'étude des colonisations en Afrique, sur le fait colonial lui-même et enfin sur les héritages contemporains. Posons dès maintenant que si les différences d'histoire et de stratégies de colonisation sont indéniables entre les puissances européennes, d'une façon générale on peut postuler que les similitudes dans les méthodes de colonisation sont plus importantes que les différences.

L'approche interdisciplinaire, qui associe l'histoire avec l'anthropologie et la politologie, nous permet aussi de comprendre les relations complexes qu'entretient le passé, souvent très proche, avec le présent. Parallèlement, face aux découpages artificiels de l'Afrique, qui renvoient en fin de compte à une vision européenne du continent, on voudrait proposer une autre vision qui tienne compte des espaces d'échanges commerciaux, linguistiques, culturels et politiques anciens : d'une part, les pays de la rive gauche de la Méditerranée, incluant l'Égypte, et de l'autre côté les pays du Sahara et du Sahel. Cette région saharo-sahélienne, étroitement reliée dans le passé et jusqu'aujourd'hui, reste encore moins connue que les autres régions africaines du fait d'une séparation « traditionnelle », que nous évoquions précédemment, entre les spécialistes qui travaillent exclusivement soit sur l'une soit sur l'autre. On est ainsi classé « africaniste » ou « spécialiste du monde arabe », mais rarement les deux à la fois. C'est probablement en raison de cette distinction artificielle que les idéologies, les simplifications et les préjugés dominant souvent les travaux des « africanistes » sur le « monde arabe » et réciproquement ceux des « arabistes » sur l'Afrique.

Ce travail collectif fut conçu au cours de la préparation de notre livre collectif *Groupes serviles au Sahara et au Sahel* (M. Villasante-de Beauvais (dir.), 2000), le thème colonial se place en effet au cœur des bouleversements des hiérarchies sociales africaines dus à l'expansion du commerce d'esclaves africains au cours des XVIIIe et du XIXe siècle. Cependant, la période coloniale ne fut pas traitée de manière approfondie, car notre objectif premier était de présenter des études sur la situation contemporaine des « formes extrêmes de dépendance » (Condominas 1988) à partir du cas de la Mauritanie. Dans ce pays, comme dans le reste du Sahara et du Sahel, l'esclavage endogène est fort ancien, et il était pratiqué de manière parallèle au commerce transsaharien destiné aux marchés d'Europe, du Nord de l'Afrique et du Proche-orient, puis au commerce atlantique d'esclaves destinés aux marchés d'Europe et des Amériques.

Précisons ici que contrairement à une idée simpliste qui a cours en France, et qui est inspirée — du moins en partie — des interprétations marxistes sur l'esclavage dans les sociétés « primitives », l'esclavage endogène africain n'a pas de liens directs avec le commerce d'esclaves qui se développe en même temps que les conquêtes musulmanes

en Afrique, puis avec l'expansion européenne. Ainsi, l'idée sous-jacente selon laquelle en l'absence de propriété de la terre, les personnes constituaient la seule source des richesses est fautive. Comme nous l'avons tenté de montrer dans notre livre *Groupes serviles au Sahara*, les formes extrêmes de dépendance sont associées aux hiérarchies sociales africaines et à la distinction centrale que celles-ci établissent entre les hommes libres et les hommes non-libres, de statut servile. Or, les biens comme la terre agricole, les palmeraies et le bétail étaient et restent dûment appropriés et font partie des héritages familiaux à titre personnel ou collectif ; et les règles coutumières et la loi islamique stipulent la transmission de ces biens. La propriété des esclaves était une marque de *prestige* des hommes libres et/ou nobles, et dans les sociétés africaines hautement hiérarchisées et centralisées — par exemple les sociétés wolof et mandé — ils remplissaient, en dehors des rôles domestiques et agricoles, des rôles militaires et administratifs. Certes, lors des guerres, les personnes capturées étaient soumises au statut servile, mais leur « possession » n'était pas au centre des conflits dont le contrôle politique des hommes libres constituait, le plus souvent, l'enjeu central. En ce qui concerne le commerce transsaharien, une autre idée partisane, influencée probablement par l'orientalisme occidental — au sens de Said 1978 —, considère qu'il était contrôlé exclusivement par les « Arabes ». Or, en dehors du fait que l'ethnicité arabe ne s'affirme que tardivement, au fur et à mesure que la conquête musulmane se déploie en Afrique, en se mêlant aux populations locales, le commerce transsaharien était organisé avec la participation des Africains, des Berbères et des Arabes (Villasante-de Beauvais 2000a, 2000b). Des faits qui sont largement attestés par des sources anciennes (Al-Bakri et Ibn Battuta notamment, in Cuoq 1975, Levtzion et Hopkins 1981, voir aussi McDougall 1980, Cleaveland 2002).

### **Perspective de travail**

D'une manière générale, cet ouvrage tente de remettre en question les catégories et les méthodes analytiques positivistes et nationalistes qui ont servi et qui servent encore à décrire et à interpréter le fait colonial européen des XIXe et du XXe siècle, à partir d'une perspective qui place l'expansion impérialiste au centre de l'analyse. Les colonisations européennes ne sauraient se comprendre à partir d'une vision limitée qui prétend pouvoir reconstruire le passé à partir des seules sources d'archives coloniales sans procéder au préalable à une critique de ces sources et à une analyse du langage et des discours des colonisateurs. Les archives coloniales, tout comme les traditions orales ou les mémoires collectives, représentent plutôt des sources qui nous renseignent sur les idéologies et sur les discours des personnes qui écrivent ou qui parlent, et sur la manière dont elles se représentent les faits et, plus largement, le monde. *Le discours, le langage et la parole* sont ainsi placés au centre de l'analyse en tant que produit dont la valeur se mesure par rapport aux autres, mais aussi en tant qu'instrument de pouvoir car on peut agir avec des mots, ordres ou mots d'ordre (Bourdieu 1982, 1991).

Cette reconstruction ne saurait pas non plus se fonder sur la seule prise en compte des relations entre les anciennes puissances coloniales et les colonies, alors qu'en fait ces puissances, en cours de constitution à la fin du XIXe siècle, étaient étroitement

## Introduction

reliées entre elles par une même idéologie impérialiste. Étant bien entendu que l'impérialisme « signifie visée, installation et mainmise sur une terre qu'on ne possède pas, un territoire lointain ou d'autres vivent et qui leur appartient. Pour toutes sortes de raisons, cette perspective séduit certains et implique souvent pour d'autres des malheurs sans nom. » (Said 2000 : 41). Ainsi, comme nous le savons, l'entreprise impérialiste était fondée sur l'idée largement partagée en Europe de la fin du XIXe siècle de la supériorité de la civilisation occidentale et de la « race blanche » sur toutes les autres civilisations et « races » du monde (Anderson 1983 : 150, Arendt 1951, Hobsbawm et Ranger 1983, Said 2000). Cependant, si cette expansion impérialiste fait partie de l'histoire européenne, notre perspective privilégie le point de vue et l'histoire des sociétés sahariennes et sahéliennes. C'est *l'histoire africaine* qui nous intéresse au premier chef et c'est pour la mettre en lumière que nous nous intéressons à l'histoire des puissances européennes présentes — la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal — au Sahara et au Sahel.

Deux autres idées générales ont guidé notre travail. D'abord celle qui considère que l'ère du grand impérialisme classique, étudiée notamment par Hobsbawm (1990), qui s'est terminé officiellement après la Seconde Guerre mondiale, continue à exercer son influence politique, économique, sociale et culturelle sur l'époque actuelle *postcoloniale*. La seconde idée tient compte de la thèse de *l'invention des traditions* de Hobsbawm et Ranger (1983) dans l'analyse du fait colonial africain et qui fait référence à la création, par les administrateurs coloniaux, de nouveaux référents de commandement politique à partir de la codification de « traditions » locales, processus qui impliqua également l'influence « en retour » de ces traditions dans les inventions européennes en Afrique (Spear 2003, Willis 2005).

### **Expansion impérialiste, héritages postcoloniaux et invention des traditions**

Précisons à présent ces idées générales. Nous savons que l'occupation coloniale de l'Afrique a transformé de manière profonde et irréversible les sociétés, les systèmes de pouvoir, les échanges, les idéologies et les représentations du monde des Africains. En ce sens, si le terme « colonisation » est utilisé de manière indistincte pour parler de toutes sortes d'occupations des territoires habités, de soumission des populations par la force des armes, et d'installation des pouvoirs étrangers, l'expansion impérialiste européenne de la fin du XIXe siècle représente un fait historique inédit, distinct des expansions coloniales ibériques des XVI-XVIIIe siècles aux Amériques, qui le rend singulier dans l'histoire du monde. Cette singularité tient au premier chef à la nature nouvelle des objectifs politiques d'expansion outre-mer des États-nations modernes *en voie de constitution* (Hobsbawm 1990) qui voyaient dans le continent africain un marché ouvert pour les biens manufacturés qu'elles commençaient à produire, un lieu où envoyer leurs populations sans travail et sans terres, et enfin des populations africaines dont la main d'œuvre pouvait être exploitée ou utilisée comme soldats dans les guerres d'Europe. Des objectifs politiques qui étaient légitimés et justifiés par le discours colonial sur le « progrès social » et le « rôle civilisateur » des puissances européennes en Afrique.

À la fin du XIXe siècle, comme le notait Hannah Arendt (1951, 1982 : 15), « l'expansion en tant que but politique permanent et suprême [était] l'idée clé de la politique impérialiste. Parce qu'elle n'implique ni pillage temporaire ni, en cas de conquête, assimilation à long terme, c'était là un concept politique absolument neuf dans les annales de la pensée et de l'action politiques. » Arendt précise néanmoins que le concept d'expansion « prend ses racines dans le domaine de la spéculation marchande, où l'expansion signifiait l'élargissement permanent de la production industrielle et des marchés économiques qui a caractérisé le XIXe siècle. » Le processus d'expansion impérialiste européen se caractérise ainsi par la combinaison nouvelle des besoins d'expansion économique dans le cadre du capitalisme industriel naissant, des besoins en matières premières et en nouveaux marchés pour les produits manufacturés, dans un cadre marqué par l'essor des classes bourgeoises qui accompagna l'essor des États-nations modernes. L'imposition politique impérialiste se fonda sur la violence extrême des conquêtes des nouveaux territoires et des populations considérées comme racialement inférieures, ce qui relativisait la valeur de leurs vies et, après les « pacifications », sur un contrôle administratif dans lequel « l'arrogance était vouée à s'ériger en mode de gouvernement » (Arendt 1982 : 23).

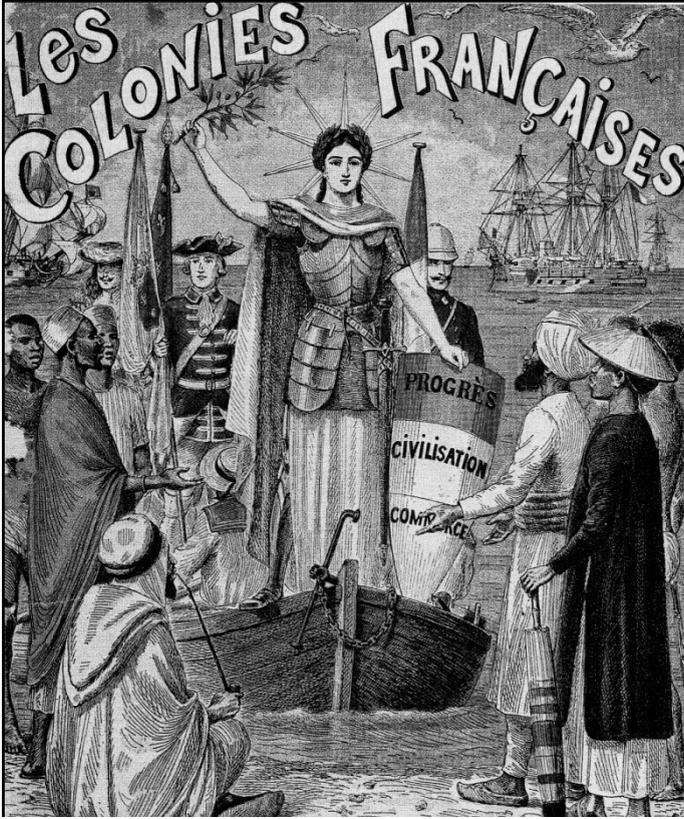


Fig. 1 – « Les colonies françaises ». Couverture de cahier scolaire, vers 1900

Il serait illusoire de croire que cette période qui s'est terminée officiellement il y a seulement une cinquantaine d'années ne pèse plus dans la vie politique, économique, sociale et culturelle des Africains. Les héritages sont en effet nombreux, ainsi que les manipulations dont ils font l'objet de la part des Africains dans notre temps *postcolonial*. Le terme postcolonial [ou post-colonial] explicite ici l'importance des héritages de la colonisation européenne en Afrique dans le temps présent, mais aussi l'actualité de la relation de dépendance politique, économique et culturelle qui associe toujours les anciennes puissances coloniales et les nouveaux États-nations africains *en voie de constitution*. Le sens premier du terme postcolonial peut se résumer dans la phrase de William Faulkner<sup>2</sup> qui écrivait sur l'Amérique du Sud : « Le passé n'est pas mort. Ce n'est même pas du passé. » Comme nous le savons, les études postcoloniales se sont développées dans le contexte littéraire anglo-saxon, en remettant en question

<sup>2</sup> Faulkner, cité par Derek Gregory, *The Colonial Present*, 2004 : 6.

l'influence de la culture coloniale impérialiste au cœur des œuvres majeures de la littérature — et dont le travail de Edward Said représente l'un des meilleurs exemples. Cependant, ces études concernent désormais les disciplines sociales qui s'intéressent autant à l'histoire qu'aux analyses des discours coloniaux. De même qu'en littérature, la perspective postcoloniale en histoire et en sciences sociales souligne les traits de métissage, de mélange, d'hybridité et de multiculturalisme issus du passé colonial et qui restent d'actualité aujourd'hui (Rushdie 1991, Said 2000).

### *L'invention des traditions africaines*

Les héritages coloniaux sont également manipulés par les Africains, en particulier les élites gouvernantes. Ainsi, ce qu'on appelle de nos jours des « traditions africaines » (de commandement, de hiérarchies sociales, de contrôle des terres) furent en fait *inventées* par les administrateurs au sens où ils ont construit, fixé et codifié des traditions ou des coutumes flexibles en prescriptions contraignantes tout à fait nouvelles (Ranger 1983 : 212). Dans ce cadre, il est intéressant de noter avec Ranger que certains secteurs des populations africaines s'approprièrent ces nouvelles règles, synthèse du passé et du présent colonial, et les manipulèrent sous l'étiquette de « traditions » dans le dessein de conserver leurs privilèges. Privilèges d'abord des anciens sur les jeunes (pour défendre leur dominance de la terre) ; ensuite des hommes sur les femmes (pour que le rôle de ces dernières dans la production agricole n'implique pas une perte du contrôle des hommes) ; puis des chefs sur les sujets (pour garder leur pouvoir) ; et enfin des populations locales sur celles étrangères (pour qu'elles ne revendiquent pas des droits économiques ou politiques) Ranger (1983 : 253 *et sqq.*).

Récemment un groupe d'universitaires anglo-saxons a étudié les limites du pouvoir colonial dans l'organisation de la culture politique africaine. En prenant pour point de départ le concept « d'invention de la tradition » de Ranger, des historiens comme Thomas Spear et Justin Willis ont décrit la rencontre coloniale comme une forme *dialogique* entre différentes traditions qui étaient à la fois fluides et profondément enracinées. Cette rencontre, bien qu'asymétrique, imposa sa logique autant chez les colonisateurs que chez les colonisés. Ainsi, Spear<sup>3</sup> note : « Si les administrateurs coloniaux cherchaient à tourner à leur avantage l'illusion de l'autorité traditionnelle, leur gouvernance était limitée par le besoin de ces mêmes autorités de maintenir leur légitimité. L'autorité traditionnelle n'aurait pas pu être simplement inventée si elle n'avait pas été efficace et si elle n'était pas entrée en résonance avec les valeurs des populations. Elle dû plutôt émerger du discours de la tradition, et dès que les administrateurs coloniaux acceptèrent la souveraineté du discours traditionnel, ils y furent également assujettis... ». Ce dialogue requérait de l'inventivité de part et d'autre pour modeler les rhétoriques qui jetteraient des ponts entre les frontières d'un discours qui les divisait, et dans le même temps soumettait l'invention à une discipline née du besoin pratique de communiquer, de motiver, et de persuader [Taylor a, vol. I].

---

<sup>3</sup> Thomas Spear, Neo-Traditionalism and the Limits of Invention, *Journal of African History*, 44, 3 (2003) : 13-14

## Introduction

Développant cette observation, Justin Willis<sup>4</sup> utilise l'expression de « créolisation de l'autorité » pour rendre compte de la tendance des administrateurs coloniaux à incorporer dans l'appareil conceptuel de leur propre gouvernance, le vocabulaire et les catégories de la société colonisée. Le résultat de ce processus est un discours hybride sur l'autorité qui ne renvoie ni aux colonisateurs ni aux colonisés, mais qui accommode l'évolution de nouvelles institutions. Les exemples de Willis concernent les cours de droit coutumier de l'Afrique britannique et le vaste pouvoir détenu par les chefs des groupes nomades. Son paradigme s'appliquerait également aux émirs guerriers étudiés par Taylor [a et b, vol. I], dont le rôle constamment changeant dans la société précoloniale acquit l'aura d'une tradition stable sous l'équivalent français de l'*indirect-rule* en Mauritanie, ou encore aux « marabouts » entreprenants du Sénégal colonial qui émergèrent de la période de transition décrite par James Searing [b, vol. I].

Ainsi, Hobsbawm et Ranger avaient suggéré, d'une part, que les colonisateurs importèrent en Afrique des traditions européennes complètement nouvelles (l'État-nation territorial en particulier), et, d'autre part, qu'en codifiant et en fixant des traditions africaines fluides et changeantes, ils inventèrent des référents nouveaux, qui furent inclus dans le cadre du « passé traditionnel » pour pouvoir être respectés. Il est intéressant d'ajouter désormais, en suivant Spear et Willis, la *perspective dialectique* qui caractérise ces processus d'échanges entre les Européens et les Africains et qui souligne l'influence des « traditions africaines » dans les politiques coloniales ; mais en gardant à l'esprit aussi que les administrateurs avaient été eux-mêmes transformés par leurs expériences africaines (Ranger 1983, Anderson 1983, Klein 1998). Dans ce cadre, les représentations qu'avaient les Africains de leurs propres institutions influencèrent directement la politique coloniale ; et dans ce processus de dialogue interculturel les interprètes bilingues et d'autres informateurs issus des élites locales jouèrent un rôle crucial en tant que « passeurs de la tradition » [Taylor 1996 et Taylor a, vol. I].

Enfin, si les « traditions africaines » reconstruites et fixées durant la période coloniale constituent un référent du passé historique des populations africaines, en même temps qu'un thème de recherche fondamental, après le XXe siècle, il faut aussi tenir compte du rôle des écoles coloniales dans la création de nouvelles « traditions modernes ». Nous savons en effet que l'expansion de l'État colonial impliqua la création des « écoles des chefs », bilingues, dans les territoires coloniaux britanniques et français (Anderson 1983 : 116, Ranger 1983), et les meilleurs élèves étaient envoyés dans les métropoles, comme le faisaient également les Espagnols et les Italiens. On peut donc avancer que l'introduction de la culture occidentale, et des langues occidentales chez les élites politiques africaines, qui devinrent bilingues, transforma radicalement le processus d'échange entre les « traditions africaines » et les idéologies de commandement des Européens. Désormais les élites africaines, qui après avoir été des « indigènes » étaient devenues « nationales », allaient manipuler les « traditions »

---

<sup>4</sup> Justin Willis, The Creolization of Authority in Condominium Sudan, *Journal of African History*, 46 (2005) : 29-50.

doublement transformées — par les informateurs et par les administrateurs — dans le dessein de conserver leurs privilèges et leurs prérogatives.

Avant de présenter nos contributions, nous proposons quelques traits d'histoire et d'analyse conceptuelle qui nous serviront à mieux contextualiser notre ouvrage ; nous aborderons ainsi le contexte de l'expansion européenne, les réponses des Africains à l'occupation, les stratégies d'affirmation du contrôle colonial et enfin les héritages contemporains dans le cadre de la mondialisation et de la construction des États-nations.

### **Quelques traits d'histoire et d'analyse conceptuelle**

#### *L'expansion européenne et l'émergence de l'État-nation moderne*

Lorsque les puissances européennes commencèrent leur expansion en Afrique et en Asie, elles connaissaient une période historique mouvementée marquée par l'émergence des États territoriaux et des nations modernes. Le présent monarchique était en train d'être radicalement remis en question, des nouvelles classes étaient en train d'émerger, et surtout les idées de la nation et du nationalisme s'affirmaient et touchaient non seulement les élites mais aussi les gens ordinaires. De manière paradoxale, cette période de construction de nouveaux référents politiques et identitaires en Europe coïncida avec le développement des idées de conquête et de domination des peuples non-européens. Or, contrairement aux idées transmises par les agents de l'expansion impérialiste européenne, les méthodes de contrôle et de commandement déployées par les Européens en Afrique n'étaient pas encore établies dans leur forme définitive, moderne, propres aux États-nations. D'où les hésitations, les changements radicaux de politiques, les désordres et les incompétences administratives. Nous pouvons ainsi poser que ce fut seulement après les deux guerres mondiales que les puissances européennes affirmèrent leur modernité politique et qu'elles imposèrent leurs pouvoirs politiques en Afrique.

Le thème de la nation et du nationalisme a été brillamment étudié par Eric Hobsbawm (1990, 1992) et par Benedict Anderson (1983), leurs travaux novateurs, qui mettent au premier plan l'histoire des gens ordinaires et la dimension imaginée de la construction sociale, inspirent les commentaires suivants. Rappelons d'abord que la nation moderne acquiert son sens politique qui associe le peuple au gouvernement centralisé, ou État territorial, après la Révolution française et la Révolution nord-américaine ; on parlera désormais d'État-nation. Ce qui caractérise le peuple-nation est la défense des intérêts communs contre les intérêts des particuliers, le bien commun contre les privilèges. La nation moderne, « en tant qu'État ou en tant qu'ensemble de gens aspirant à former un tel État diffère en nombre, étendue et nature des communautés auxquelles les êtres humains se sont identifiés au fil de la quasi-totalité des temps historiques, et impose des exigences tout à fait différentes. Il s'agit, comme le dit très bien Benedict Anderson [*Imagined Communities*, 1983], d'une « communauté imaginée » et il ne fait pas de doute qu'en tant que telle elle peut naître du besoin de combler le vide affectif laissé par la disparition, la désintégration ou encore

## Introduction

l'indisponibilité de communautés humaines et des réseaux humains réels... » (Hobsbawm 1992 : 91-92).

Quant à l'État moderne, il est défini comme un territoire continu dont tous les habitants étaient soumis à la même tutelle, séparé par des limites et des frontières clairement marquées d'autres territoires comparables. Sur le plan politique, il dirige et administre directement les habitants, sans systèmes intermédiaires de chefs et de corporations autonomes. Enfin, il tend à imposer les mêmes lois sur son territoire et les mêmes arrangements administratifs et institutionnels. Progressivement, il se trouva dans la nécessité de prendre en compte les opinions des sujets parce que leur organisation politique leur donnait la parole (représentants élus), ou parce qu'il avait besoin de leur consentement ou de leur activité (contribuables, conscrits). « Bref, sur son territoire, l'État régnait en tant que instance « nationale » suprême de gouvernement d'un peuple défini territorialement, ses agents atteignant peu à peu les plus humbles habitants du dernier de ses villages » (Hobsbawm 1992 : 154). Cet État moderne se construit à la fin du XIXe siècle, grâce à l'essor de la bureaucratie et des progrès techniques en Europe. Progressivement, les relations entre l'État et les habitants devinrent courantes par le biais des agents étatiques (postiers, policiers, maîtres d'école, garnisons), des recensements (généralisés vers le milieu du XIXe siècle), grâce à la scolarité primaire puis secondaire et à la conscription militaire. La généralisation des papiers d'identité, des enregistrements des actes d'état civil, ainsi que les révolutions des transports et communications (chemin de fer, télégraphe) resserrèrent les liens entre l'État et les habitants. Ainsi « par le simple fait de devenir un peuple, les citoyens d'un pays devinrent une sorte de communauté, bien qu'imaginaire, et ses membres en vinrent donc à rechercher et donc à se trouver des choses en commun, des lieux, des pratiques, des héros, des souvenirs, des signes et des symboles. On pouvait regrouper en un héritage national l'héritage des divers secteurs, des diverses régions et localités de ce qui était devenu la "nation" ». (Hobsbawm 1992 : 171).

Pour Hobsbawm (1992 : 191), un changement de taille affecta les mouvements nationaux des nouveaux États-nations d'Europe : face à la multiplication de nations « non-historiques » potentielles — les vieilles nations étant la France, l'Angleterre et la Castille —, les notions d'ethnie et de langue devinrent le critère central, voire unique de la nation nouvelle. Le nationalisme fit son apparition vers la fin du XIXe siècle, comme un glissement vers la droite des thèmes de la nation. Parallèlement se développaient le darwinisme social et les théories de la « race » fournissant un fondement « scientifique » aux nationalismes ethniques, notamment en France, en Allemagne et en Autriche. Ces théories nouvelles fournirent au racisme des raisons « scientifiques » pour garder les étrangers hors des frontières, les expulser ou les tuer : l'antisémitisme acquit son caractère racial distinct de son caractère culturel et religieux seulement vers 1880. La « race » et la nation devinrent synonymes.

À la veille de la Grande Guerre, la majorité de pays européens était gouvernée par des monarchies (apparentées entre elles) qui tentaient de s'adapter aux changements dus à l'émergence de la nation, des consciences nationales et des consciences de classe,

les aspirations aux transformations sociales étaient en effet plus importantes pour la masse des peuples que les sentiments nationalistes. La Première Guerre mondiale exprime le conflit entre les « principes des nationalités » du XIX<sup>e</sup> siècle et l'émergence des États-nations modernes, un conflit entre un monde ancien et un monde nouveau en quelque sorte. La révolution russe de 1917 marqua la fin des monarchies européennes ; l'État bolchevique s'organise sur la base de la « question nationale », alors que l'Europe se réorganise sur la base du principe de Wilson<sup>5</sup> qui faisait coïncider les frontières de l'État avec les frontières de nationalité et de langue. Mais ce principe se heurta au fait que les nouveaux États construits sur les ruines des anciens empires (allemand, austro-hongrois, ottoman...) étaient multinationaux. La logique de ce type d'État homogène ethniquement et linguistiquement était l'expulsion ou l'extermination massive des « minorités » : « tel était et reste la réduction *ad absurdum* meurtrière du nationalisme dans sa version territoriale, bien que cela n'ait pas été démontré jusqu'en 1940. Cependant les expulsions de masse et même les génocides commencèrent à faire leur apparition aux confins Sud de l'Europe pendant et après la Première guerre mondiale » (génocide des Arméniens par les Turcs en 1915, expulsion des Grecs d'Asie mineure). Plus tard, Hitler, « un nationaliste wilsonien logique » organisa le transfert vers l'Allemagne des Allemands vivant aux pays voisins, et il organisa l'élimination définitive des juifs (Hobsbawm 1992 : 247). « On pouvait maintenant considérer que le programme de la nation homogène n'était susceptible d'être réalisé que par des barbares, ou du moins par des gens mettant en œuvre des moyens barbares. » (Hobsbawm 1992 : 248). La Seconde Guerre mondiale marqua en effet l'apogée du nationalisme dans son extrême fasciste, impérialiste et barbare.

L'expansion impérialiste commencée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avait été dirigée vers l'Afrique et l'Asie dans le but d'étendre les pouvoirs nationaux de quelques puissances coloniales (Angleterre, France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Hollande) ; en même temps qu'on exportait des capitaux en échange des matières premières bon marché, et que des millions d'Européens émigraient vers les nouvelles colonies à la recherche de travail et de terres qu'ils n'avaient pas (ce fut le cas en Afrique du Sud et en Australie). En revanche, l'expansion continentale de l'Allemagne nazie et de l'Union Soviétique se fondait sur l'imposition totalitaire d'un pouvoir politique d'où étaient exclus les sujets, les gens ordinaires et les citoyens. Pour Hannah Arendt (1951, 1982 : 171-172), « si ni Hitler ni Staline n'ont jamais reconnu leur dette envers l'impérialisme dans le développement de leurs méthodes de domination, ni l'un ni l'autre n'a hésité à admettre ce qu'il devait à l'idéologie des mouvements annexionnistes ou à imiter leurs slogans. » Ainsi, « les nations d'Europe centrale et de l'Est qui ne possédaient pas de colonies et ne pouvaient espérer une expansion outre-mer décidaient [après 1880] qu'elles «avaient le même droit à l'expansion que les autres grands peuples et que s'il ne leur était pas accordé la possibilité de s'étendre outre-mer [elles se verraient]

---

<sup>5</sup> Thomas Woodrow Wilson, homme politique élu Président des États-Unis d'Amérique en 1912, réélu en 1916, il engagea son pays dans la Première Guerre mondiale en 1917 aux côtés des Alliés. À la Conférence de Paix de 1919, il imposa son programme politique fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (*Le Petit Larousse* 2004 : 1814).

## Introduction

contraintes de le faire en Europe” [E. Hasse 1907 : 132] ». Pangermanistes et panslavistes concluait alors qu’ils devaient se chercher des colonies sur le continent pour s’étendre selon une continuité géographique à partir d’un centre de pouvoir.

Cela étant, l’expansion impérialiste, et plus généralement les colonisations européennes en Afrique, furent remises en question à la fin de la Seconde Guerre mondiale. On peut identifier deux facteurs qui expliquent cette situation, d’une part le fait que l’Europe détruite devait être reconstruite avec l’aide des États-Unis d’Amérique et n’avait pas les moyens de conserver leurs administrations outre-mer. Mais il faut aussi tenir compte de l’émergence des mouvements de libération nationale influencés par l’idéologie marxiste qui revendiquaient le « droit des peuples à l’autodétermination » (inventé par Mazzini<sup>6</sup> au XIXe siècle, reprise par Lénine). Pour Hobsbawm (1992 : 253 *et sqq.*) les identités protonationales (ethniques, linguistiques ou religieuses), là où elles existaient, étaient mobilisées par les gouvernements impérialistes contre la montée des idées nationalistes. D’où « les attaques des idéologues des mouvements de libération, qui parlaient la langue du nationalisme européen, contre les impérialistes et leur politique de diviser pour régner, contre leur façon d’encourager le tribalisme, le communautarisme ou toute autre forme de regroupement qui pouvait diviser les gens qui auraient dû former, mais qui ne formaient pas, une nation unie ». Il est aussi avancé que les idéologues nationalistes étaient une petite minorité de personnes « évoluées », de même que les mouvements culturels et politiques comme le panarabisme, le panafricanisme ou le panlatino-américanisme n’étaient pas nationalistes mais supranationalistes.

Dans tous les cas, les mouvements de libération ne remettaient pas en question les tracés des frontières coloniales, et cette unité territoriale conduisit à l’émergence des peuples qui se considéraient comme une nation — comme dans le cas de l’Algérie qui était devenue une nation dans sa lutte contre la France. Cependant, la plupart des États issus de la décolonisation après 1945 ne peuvent pas être classés comme nations, ni les mouvements qui ont abouti à la décolonisation ne peuvent être classés comme nationalistes (Hobsbawm 1992 : 256). La construction des nations et des États suit, néanmoins, le modèle de la tradition du nationalisme forgé en Europe, à la fois libéral et démocratique-révolutionnaire. Les chefs d’État des pays dépendants sont ainsi des « bâtisseurs de nations, pas des diviseurs de nations ». Cependant, l’ancienne stratégie impérialiste de diviser pour régner, manipulant les identités protonationales « tribales », ethniques ou religieuses, est encore utilisée en Afrique par des gouvernants qui veulent conserver leurs pouvoirs autoritaires *ad vitam aeternam*, on y reviendra plus loin [Villasante Cervello c, vol. II].

### *Les réponses des Africains sahariens et sahéliens à l’occupation coloniale*

---

<sup>6</sup> Giuseppe Mazzini (m. 1872), patriote italien qui fonda en exil la société secrète la *Jeune Italie* (1831), élément moteur du *Risorgimento* qui visait à l’établissement d’une république italienne unitaire (*Le Petit Larousse* 2004 : 1555).

Les réponses des Africains du Sahara et du Sahel à l'occupation de leurs territoires et à l'imposition des pouvoirs étrangers qui renversèrent les systèmes sociaux et politiques locaux furent variées, les résistances furent parfois longues et acharnées. Mais la supériorité militaire des Européens, qui rimait avec leur croyance de la supériorité de leur « race », fut plus forte et des alliances politiques durent succéder aux luttes guerrières [Villasante Cervello a, Searing b, Klein, Taylor a, vol. I ; El-Bara, vol. II]. Ici, comme ailleurs aux Amériques, la colonisation durable de l'Afrique n'aurait pas été possible sans la participation des élites dirigeantes, des notables et de certains groupes religieux (musulmans), ainsi que des masses paysannes ou nomades relativement subordonnées à leur contrôle. Il est probable, comme le suggère Hobsbawm (1999, 2000 : 38), que les sociétés habituées à vivre en dehors du cadre centralisé furent celles qui résistèrent le plus activement à l'occupation européenne (i.e. les Berbères du Maroc, les Kurdes, les Afghans ; auxquels on doit ajouter les Bidân de Mauritanie et du Sahara occidental et les Tuareg). Autrement dit, des sociétés qui auraient résisté à n'importe quelle forme de gouvernement, le leur ou celui des étrangers. Pour Hobsbawm la réaction ordinaire, rationnelle, à une conquête est ainsi de l'accepter ; sans cette acceptation générale des populations d'un contrôle colonial, l'expansion des Européens en Afrique (et dans le monde) ne saurait se comprendre. Cependant, contrairement aux Amériques, colonisées par Espagne et Portugal entre le XVIe et le XIXe siècle, en Afrique il n'y eut pas de brassage de populations colonisatrices et colonisées, sauf dans des cas circonscrits de métissage, au Cap-Vert notamment [Green, vol. I], et en moindre mesure au Sénégal. En Afrique, la séparation des populations africaines des autorités et des commerçants européens renforça, plus qu'ailleurs, l'idéologie et la pratique de la supériorité innée de la « race blanche ». Pour Anderson (1983 : 149 *et sqq.*), le racisme colonial est plutôt associé à l'idéologie de la classe aristocrate et beaucoup moins à celle de la nation ; il avance ainsi qu'il n'est pas surprenant de constater que le père putatif du racisme moderne n'était pas un petit-bourgeois nationaliste mais un aristocrate français, Joseph Arthur, Comte de Gobineau. L'expansion coloniale permit « d'exporter » les distances généalogiques entre les classes que rendaient les aristocrates (« de sang bleu ») supérieurs aux gens du commun ; or ces derniers devinrent à leur tour « supérieurs » aux Africains et aux autres peuples colonisés. Anderson est ainsi tenté d'avancer que l'existence des empires coloniaux servit à maintenir les bastions de l'aristocratie européenne qui confirmaient, dans les temps modernes, une antique conception du pouvoir et des privilèges.

Dans la région que nous concerne, la France mena la politique la plus active d'occupation brutale et violente des territoires, depuis la fin du XIXe siècle au Sahel, jusqu'à la « pacification » complète des territoires sahariens, dans la décennie des années 1930, voire plus tard. Alors que l'Espagne dut attendre cette « pacification » pour s'installer véritablement au Sahara occidental [López Bargados a, vol. I ; Acloque, vol. II] ; il en fut de même dans leur Protectorat marocain qui se défendit les armes à la main jusqu'en 1927 [Mateo Dieste a, vol. II]. L'expansion de l'Italie fut aussi tardive, après leur installation en Érythrée et en Somalie à la fin du XIXe siècle, elle envahit la Tripolitaine et la Cyrénaïque en 1911 après avoir déclaré la guerre aux Ottomans ; mais

## Introduction

la « pacification » de la Libye et la conquête de l'Éthiopie durent attendre l'arrivée de Mussolini au pouvoir [Calchi Novati, vol. II]. L'Angleterre occupait la presque île de Sierra Leone depuis le début du XIXe siècle, et la Gambie depuis la fin du XIXe siècle, mais elle n'instaura sa politique coloniale qu'en 1930, après des longues négociations avec la France rivale qui occupait le Sénégal [Bellagamba, vol. II]. Dans le processus de colonisation, la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie utilisèrent la stratégie commune des alliances avec les chefferies locales, les notables et les commerçants, associée avec une politique ambiguë de respect et de méfiance vis-à-vis de l'islam, tout en affrontant une situation politique africaine dominée par les révoltes (sous la bannière islamique), et par la permanence de l'esclavage interne et du commerce (atlantique et saharien) d'esclaves.

Dans le contexte de la fin du XIXe siècle, l'islam suscitait méfiance et peur chez les Européens car on le considérait comme une instance politico-religieuse permanente d'hostilité. Sous l'influence de l'orientalisme, l'islam était perçu comme une religion monolithique qui réglementait et « dictait » la vie sociale aux musulmans. Cependant, on considérait que l'islam africain était distinct de l'islam des Arabes et la notion d'islam *noir* fut inventée par les administrateurs français pour rendre compte, « rationnellement », de cette spécificité qui en fin de compte renvoyait à la vision raciale d'infériorisation des Africains [Harrison a et b, vol. I]. Les mouvements musulmans du XIXe siècle étaient classés dans ce contexte d'association entre islam *noir* et révolte anti-coloniale, dont le mouvement des Mourides au Sénégal représente un exemple paradigmatique [Searing a, vol. I]. Les croyances non-islamiques et les cultes dits « païens » suscitèrent deux positions opposées dans les colonies françaises. Après avoir été perçus comme des croyances qui devaient être protégées contre le ferment de révolte représenté par l'islam, on en vint à concevoir que l'islam était supérieur. Cela n'empêcha pas la naissance de l'idée coloniale que ces religions anciennes représentaient « l'authenticité africaine » alors que l'islam était un élément étranger imparfaitement adopté en Afrique [de Moraes Farias, vol. II].

Néanmoins, probablement plus que toute autre, la question de l'esclavage montre de manière évidente les impératifs contradictoires que devaient affronter les puissances coloniales. La lutte contre le commerce d'esclaves était au cœur des rationalisations européennes du projet d'expansion impérialiste. En Angleterre et en France notamment, l'esclavage fut au centre de débats publics houleux au cours de la période qui précéda cette expansion en Afrique et il devint l'antithèse des idéaux de liberté et d'émancipation. Néanmoins, les besoins pragmatiques nécessitaient des compromis. Les administrateurs prenaient beaucoup de peine à délimiter l'esclavage interne comme institution locale, réglementée par des référents islamiques et non-islamiques, et le commerce d'esclaves qui alimentait la traite atlantique. Ainsi, ils essayaient de s'opposer à ce dernier tout en s'accommodant au premier [McDougall, Searing b, Klein, vol. I ; Cleveland, vol. II]. Le compromis était ainsi difficile à maintenir et des fissures évidentes se trouvaient au cœur de la politique européenne face à l'esclavage qui resta, en fin de compte, très pragmatique. En effet, les difficultés de communication entre les métropoles et les postes de fortune qui précédèrent les capitales africaines, ainsi que les

résistances des auxiliaires locaux des colonisations, agents ou chefferies agréés, qui avaient des intérêts personnels dans l'esclavage, militèrent contre un « excès » d'idéaux humanitaires.

D'autre part, les brutales guerres de conquête pour repousser les frontières toujours plus loin, les guerres intra-africaines issues de l'occupation coloniale et les guerres de résistance anti-coloniale laissèrent des milliers d'esclaves et de réfugiés aux origines incertaines qui durent accepter de vivre dans les nouvelles frontières des États coloniaux naissants. Ils allaient alimenter les réserves de main d'œuvre servile qui furent l'un des piliers de l'expansion de l'État colonial en Afrique. Dans cet ouvrage, Martin Klein [vol. I] examine ces questions de manière détaillée, montrant à quel point l'esclavage était central dans l'expansion coloniale française au Soudan, au Sénégal, en Guinée et en Côte d'Ivoire. Pour ce qui est du Sénégal, James Searing [2002 et b, vol. I], a également souligné comment pendant la période allant de 1859 à 1914, le pouvoir aristocratique des Wolof et de leurs soldats-esclaves *ceddo* déclina au profit de l'essor de l'islam et d'une paysannerie de musulmans devenus libres après leur émancipation des liens d'esclavage endogène propre à la société wolof.

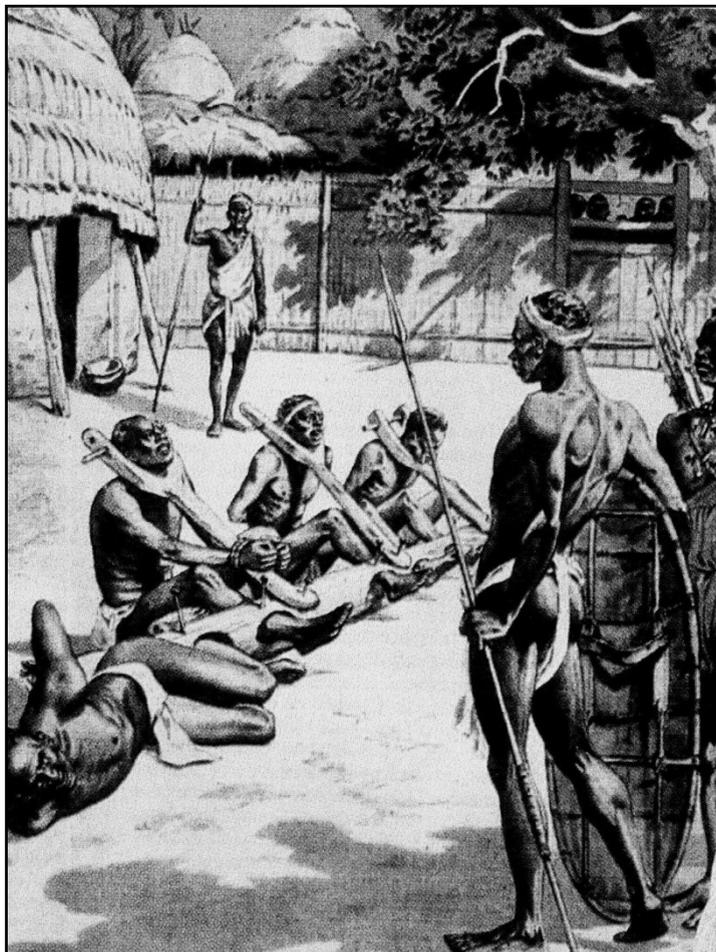


Fig. 2 - Esclaves enchaînés. Couverture du journal *Le Petit Parisien*, 1907

Cependant, dans d'autres territoires, les campements de réfugiés des guerres coloniales, qui attiraient aussi des esclaves en quête de rupture des liens de dépendance, devinrent les « villages de liberté » promus par les officiers français à proximité de leurs postes. De cette manière, les anciens esclaves qui s'étaient échappés de leurs anciens maîtres en trouvèrent des nouveaux. Ils servirent comme main d'œuvre (souvent soumise au travail forcé) dans les travaux coloniaux de construction des postes, des chemins de fer, mais aussi alimentèrent les rangs de l'armée française qui était, en fin de compte, comme le note Klein [vol. I], une armée soudanaise. Dans ce cadre, on rappellera que des soldats africains servirent dans les troupes alliées durant les deux guerres mondiales, leur histoire a fait l'objet d'un travail récent de Catherine Coquery-

Vidrovitch (2007, *Des victimes oubliées du nazisme*). Signalons enfin que la colonisation créa une nouvelle classe de travailleurs dont la plupart avaient des origines statutaires serviles, ce qui représenta une source des débats sur le travail et la liberté chez les administrateurs [McDougall, vol. I]. Les divers agents de la colonisation, militaires, civils, missionnaires, pouvaient être en désaccord sur la question de l'esclavage, mais, en dernière instance, ils s'accordaient sur le choix final du pragmatisme indispensable pour la construction de l'empire. Ici comme ailleurs, les intérêts politiques et économiques des Européens primaient sur les idéalismes égalitaires aussi présents en Afrique.

***L'expansion coloniale par le biais des chefferies locales, des registres et des écoles***

Dans la région saharo-sahélienne, l'installation coloniale de l'Angleterre et de la France à la fin du XIXe siècle, précédée par celle des Portugais depuis le XVIe siècle, et suivie par celle des Italiens et des Espagnols après 1930, impliqua la mise en place d'une administration locale capable d'instaurer les nouvelles règles de contrôle territorial et des populations. Ce qui fut fait à travers des modalités bureaucratiques tout à fait semblables à celles qui étaient appliquées dans les nouveaux États-nations européens depuis le milieu du XIXe siècle. Comme on l'a noté précédemment, l'État moderne se construit grâce à l'essor de la bureaucratie et des progrès techniques. Cependant, l'exportation de ce modèle en Afrique nécessita des adaptations particulières.

En Afrique, comme ailleurs aux Amériques, les relations entre les Européens et les populations locales devaient passer obligatoirement par les interprètes et ce pendant presque toute la durée de la présence coloniale car, sauf à de rares exceptions, les fonctionnaires ne se donnèrent pas la peine d'apprendre les langues africaines. Le rôle des interprètes, en tant que « traducteurs » des langues et des manières de voir le monde, fut en effet crucial dans la fabrication des nouvelles catégories d'autorité politique et d'un langage commun, d'une *lingua franca*, capable de rendre les communications intelligibles [Taylor a, vol. I]. Le langage de l'autorité, et les termes utilisés pour nommer les catégories sociales, statutaires, ou les institutions en général empruntèrent couramment à la terminologie locale, mais cela n'impliqua nullement que le sens accordé à ces termes ait été mutuellement intelligible. Autrement dit, l'usage d'une terminologie locale par les colonisateurs n'impliquait pas qu'ils accordaient le même sens à ces termes que les populations locales. Ainsi par exemple, le terme arabe *shaykh* désignait un « chef politique temporaire », mais les administrateurs français le traduisirent comme « chef suprême » ; le terme wolof *ceddo* désignait un groupe servile attaché aux travaux militaires et/ou administratifs, mais les administrateurs français le traduisirent comme « soldat, esclave, païen » ; enfin, le terme arabe *qā'id* désignait le chef militaire de l'État marocain, mais les administrateurs espagnols le traduisirent pour nommer le « chef de tribu » agréé par eux.



Fig. 3 - Le Général Charles de Gaulle en visite officielle à Nouackhott, avec Mokhtar ould Daddah (en costume, à gauche) et des notables politiques mauritaniens, 1959  
(Collection Hammody)

Les interprètes furent les premiers intermédiaires entre les colonisateurs et les élites dirigeantes africaines dont les alliances étaient recherchées pour construire le commandement local. Le processus d'établissement de ce gouvernement pris du temps et ne fut jamais complètement affirmé. Les administrateurs participèrent activement dans les luttes factionnelles des peuples africains dans le dessein d'appliquer la vieille devise d'imposition autoritaire du pouvoir de « diviser pour régner », ils accordaient ainsi leur protection à des candidats choisis en échange de leur soutien. Mais les jeux factionnels et les alliances mouvantes propres aux systèmes politiques africains rendirent ces rapports d'alliance assez imprévisibles et changeants [Taylor a et b, López Bargados a, Searing a et b, Klein, vol. I ; Cleaveland, Calchi Novati, Mateo Dieste a, Bellagamba, vol. II].

Dans tous les cas coloniaux examinés dans notre ouvrage [vol. I et vol. II], l'expansion politique coloniale se fit par le biais des chefferies locales dont le rôle politique se transforma de manière fondamentale par rapport à la période précoloniale. Ainsi, le mécanisme administratif dit de l'*indirect rule*, c'est-à-dire le gouvernement colonial à travers les « élites indigènes », censé caractériser l'administration britannique de l'Afrique (et de l'Inde), fut appliqué en réalité par toutes les puissances coloniales en Afrique. Comment faire autrement pour gouverner des territoires aussi étendus et des

populations nombreuses avec une quantité minimale de militaires ou de fonctionnaires Européens ?

Le principal changement introduit par les colonisateurs se situe au niveau de la fixation et de la codification, au moyen de registres et de recensements, de systèmes identitaires, politiques, sociaux et économiques, jadis fluides et nullement rigides. Bien évidemment les conditions locales n'étaient pas homogènes mais diverses et variées, néanmoins nous pouvons considérer cette hypothèse générale comme un guide pour notre compréhension du passé africain. Les colonisateurs « inventèrent des traditions » toujours en référence aux traditions locales et non *ex nihilo*, mais dans tous les cas *ce qui était inventé renvoie à l'introduction de règles fixes et d'institutions et d'identités jadis inexistantes* [Villasante Cervello b, vol. I]. Cette hypothèse peut être nuancée dans le cas des colonisations tardives comme celle des Espagnols au Sahara occidental, où les administrateurs purent percevoir la fluidité du statut des nomades Bidân [López Bargados a, vol. I]. Ce qui ne les empêcha pas de classer les populations en « tribus » et en statuts qui devinrent aussi fixes que de l'autre côté de la frontière française, en Mauritanie [Villasante Cervello b, vol. I ; Villasante Cervello c, Acloque, vol. II].

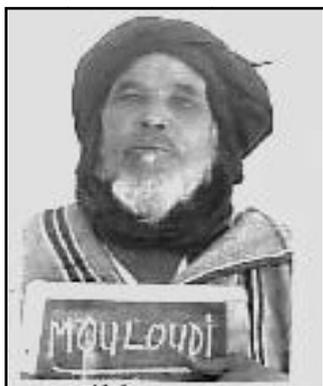


Fig. 4 – « Mouloudi », notable des Rgâibat de Tindouf, 1953  
(Collection Hammody)

D'un point de vue administratif, pour connaître les populations assujetties et les soumettre au contrôle de l'État colonial il fallait les classer, les énumérer, les dénombrer, les étiqueter (Appadurai 1996). En effet, comme le note Anderson (1983 : 163), trois institutions de pouvoir inventées en Europe au milieu du XIXe siècle, les recensements, la cartographie et les musées, changèrent de forme et de fonction dans les colonies. Elles façonnèrent la manière totalisante et classificatoire dont l'État colonial imaginait sa domination, dont les musées représentent les « reliques indigènes » du passé. Dans les recensements coloniaux, les catégories raciales devinrent centrales, et étaient complétées par d'autres classements primordialistes ou essentialistes : la langue, la religion, la tribu et l'ethnie (souvent confondue avec la race) [Villasante Cervello a et b, vol. I]. Les cartes acquirent également une importance cruciale pour délimiter les

## Introduction

zones de contrôle colonial et affirmer la nouvelle conception politique de la frontière coloniale qui divisait les populations africaines pour créer des cadres géo-politiques homogènes, notamment du point de vue ethnique [Taylor b, López Bargados a, vol. I ; Acloque, vol. II].



Fig. 5 : Réunion de notables des Rgaybât de Tindouf avec les Français, 1953  
(Collection Hammody)

L'expansion de la colonisation et des valeurs occidentales se fit à travers les relations étroites entre les fonctionnaires coloniaux et les chefferies locales et autres notabilités africaines, toujours considérées comme des inférieurs et jamais comme des égaux du point de vue « racial » et culturel. De fait, comme le note Ranger (1983 : 220 *et sqq.*), l'idée centrale qui guidait l'imposition coloniale était qu'il existait une hiérarchie raciale et culturelle qui faisait des Européens les seuls chefs dignes de ce nom et des Africains des subordonnés par excellence. Pour approfondir cette subordination et pour transmettre les « valeurs de la civilisation occidentale » furent créées des institutions militaires et scolaires dans les colonies, censées produire une société hiérarchisée dans laquelle les Européens commandaient et les « indigènes » obéissaient. Les Français ont été les plus inventifs manipulateurs des traditions militaires en Afrique (et ailleurs), les soldats volontaires étaient attirés par les uniformes, les armes modernes et les serments d'allégeance sur le Coran ; alors que les Britanniques furent plus lents à adopter cette politique. L'influence des traditions militaires dura jusqu'à la Première Guerre mondiale, la phase suivante fut organisée dans le cadre des écoles qui devaient créer une bureaucratie africaine destinée à collaborer et à appuyer l'expansion coloniale (Ranger 1983 : 221-223). Une idée forte des colonisateurs, issue des expériences européennes de distinction de classes, était que seuls certains Africains pouvaient faire partie de la classe dirigeante.

C'est dans cet esprit que furent créées les « écoles des chefs », de confession chrétienne dans les colonies britanniques, et, en dehors des écoles des missions, plutôt laïques dans les colonies françaises — dont l'école William Ponty de Dakar était l'un des fleurons (Anderson 1983 : 123). Les Espagnols et les Italiens n'eurent pas les moyens d'installer des écoles sur place, mais ils envoyaient des jeunes sélectionnés étudier dans leurs métropoles [Mateo Dieste a, Calchi Novati, vol. II]. Les écoles de chefs étaient destinées à former une élite africaine dans la tradition de subordination. Cependant, ce mécanisme de cooptation et de mise sous tutelle concerna de manière plus importante les zones citadines où étaient envoyés les jeunes fils des personnalités africaines. Ainsi, dans certains pays sahariens comme la Mauritanie, les familles nomades les plus prestigieuses refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles des « infidèles » jusqu'après la Seconde Guerre mondiale et même plus tard [El-Bara, vol. II].



Fig 6 - École de filles à Boutilimit, Mauritanie, 1953  
(Collection Hammody)

D'une manière plus générale, pour les élites africaines, la collaboration était une affaire de bénéfices mutuels. Pour les classes dirigeantes anciennes, les règles politiques fixes des colonisateurs et leurs nominations aux postes de chefferie avec des « chefs suprêmes », complètement étrangères à leurs pratiques fluides et d'autorité consensuelle, étaient une aubaine car grâce à elles le pouvoir pouvait être conservé. Pour les groupes ou les individualités contestataires ou exclues par la tradition locale des postes de commandement, les nominations coloniales représentaient une promotion sociale, une source de prestige et une occasion de fonder une famille dirigeante. Reste le problème de la légitimité de ces postes accordés par les colonisateurs. Le thème est

## Introduction

vaste, mais nous pouvons suggérer ici que la légitimité politique des nouveaux chefs locaux pouvait continuer à se fonder sur les référents anciens, dont la généalogie et les qualités personnelles, tout en intégrant le principal nouveau référent de commandement qui était la subordination aux Européens. En fin de compte, c'étaient les populations elles-mêmes qui choisissaient leurs chefs au sens où elles accordaient ou non leur confiance et leur loyauté aux personnes qui restaient attentives à leur protection, rôle central des élites politiques africaines. Dans certains pays comme la Gambie, les autorités imposées par les colonisateurs Britanniques reçurent une légitimité politique très importante de la part des populations rurales et leur remise en question dans la période républicaine a eu des répercussions néfastes dans le système social et politique actuel [Bellagamba, vol. II]. Ailleurs, comme en Mauritanie, les chefferies traditionnelles du milieu rural conservent une double légitimité, celle ancienne de la généalogie et de la noblesse, et celle moderne de l'État colonial puis national [Villasante Cervello c, vol. II].



Fig. 7 : Bureaux du Résident de Kiffa (Mauritanie), 1937  
(Collection Hammody)

Ainsi, de ces pratiques, *qui mêlaient les traditions inventées aux coutumes locales*, l'ensemble dûment enregistré, codifié et fixé dans les papiers, naquirent les

systèmes politiques dits des « chefferies traditionnelles » et les systèmes économiques et fonciers dits « traditionnels ». Ces référents politiques, sociaux et économiques construits pendant les colonisations, furent confirmés dans la majorité de cas par les gouvernements indépendants, dont les élites avaient été formées dans les écoles coloniales et dans leurs métropoles. La situation postcoloniale actuelle s'explique aussi à ce niveau très concret de reprise ou de maintien des règles coloniales acceptées et adoptées par les gouvernants des nouveaux États africains, par les relais des chefferies traditionnelles et par les populations. Or si l'on peut accepter la proposition de Ranger (1983 : 250) que les Européens finirent par croire à leurs propres inventions des « lois coutumières », on peut dire aussi que les Africains finirent par croire que ces inventions coloniales, fondées sur la rigidité de l'ordre social, étaient *leurs traditions ancestrales*. Enfin, la stratégie coloniale de « restaurer les traditions », c'est-à-dire de revenir aux « identités tribales et ethniques » comme fondement de la vie collective des groupes africains, utilisée pour mieux les contrôler, est actuellement utilisée par certains gouvernements africains soit ouvertement, comme en Gambie, soit de manière officieuse, comme en Mauritanie [Bellagamba, Villasante Cervello c, vol. II]. Cette stratégie de « retour aux traditions » s'accommode parfaitement de l'introduction récente des régimes démocratiques et du vote au suffrage universel dans ces pays, alors que dans d'autres pays tels le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, la « tradition démocratique » semble mieux installée, quoi qu'elle se déploie dans le cadre de régimes autoritaires qui ne doivent rien à un prétendu « despotisme oriental » censé caractériser les « sociétés arabes » [Ferrié, vol. II].

***Des héritages postcoloniaux : État-nation et nationalismes, statuts et « races »***

Dans la région saharo-sahélienne, les colonisateurs avaient laissé des appareils étatiques assez rudimentaires et des nations quasiment inexistantes. Cette région ne les intéressait guère car ils pensaient qu'elle n'avait pas des ressources importantes (on découvrit des richesses minières et pétrolières au cours de la dernière décennie de colonisation). Ce fut la grande sécheresse sahélienne des années 1970, et la distribution de l'aide alimentaire et sanitaire d'urgence qui rendirent possible une extension véritable de l'appareil administratif des États dans les zones rurales, désertiques et éloignées des capitales. Par voie de conséquence, l'expansion administrative renforça les relations entre les populations rurales et les fonctionnaires des États, les populations nomades se sédentarisèrent ; les symboles de la nation (drapeau, hymne national) furent diffusés aux confins du désert ; des écoles, des hôpitaux et des centres administratifs furent construits avec l'aide internationale, là où auparavant il n'existait rien qui puisse rappeler l'existence d'un État moderne.

Les héritages de la colonisation restent nombreux, complexes et parfois ambigus dans la mesure où la plupart des gouvernements indépendants ont tenté de prendre des distances avec les anciennes puissances coloniales ne serait-ce que pour pouvoir affirmer leur autonomie vis-à-vis des populations. Mais il n'en reste pas moins que la situation contemporaine peut être caractérisée par les tentatives renouvelées pour

## Introduction

« moderniser » les cadres politiques, sociaux et culturels autour de la construction de l'État-nation, de la démocratie et des identités nationales qui lui sont rattachés en suivant le modèle européen introduit par les colonisateurs. Les tentatives de modernisation des sociétés africaines par le biais d'un meilleur contrôle étatique se heurtent néanmoins à des réticences importantes des populations habituées à gérer leurs modes de vie en dehors des pouvoirs centralisés. Or des nombreux gouvernements africains se placent dans la même situation que les administrateurs coloniaux qui, étant incapables d'imposer directement leurs règles de commandement, avaient besoin des « chefs traditionnels », et des « règles traditionnelles » pour légitimer leur dominance à l'intérieur des terres.



Fig. 8 - Premiers Ministères à Nouakchott, Mauritanie, 1963 (Collection Hammody)

Cette tendance forte, notamment dans les milieux ruraux africains, est classée par les gouvernants comme appartenant au « monde traditionnel », et il en va de même des sentiments identitaires restreints, « ethniques » ou « tribaux », qui associent de manière privilégiée ces populations « opposées à l'État », au détriment des sentiments nationaux. L'expansion des logiques étatiques nationales se fait dans ce cadre paradoxal là. Il en va de même de la construction des histoires nationales qui se fondent assez couramment sur les « données » recueillies par les colonisateurs, considérées comme des éléments d'histoire vraie (Veyne 1971). Des éléments qui se mêlent avec les référents des « traditions locales » souvent sélectionnées par les régimes pour légitimer leurs pouvoirs [de Moraes Farias, vol. II] ; et enfin avec des référents de la mémoire nationale

construite par les groupes indépendantistes — qui soulignent surtout le rôle de la résistance anti-coloniale — dans le dessein d'affirmer la solidarité de la nouvelle nation. Néanmoins, si l'histoire des colonisateurs, les « traditions locales » et les « mémoires collectives » se distinguent des faits d'histoire — construction problématique et incomplète de ce qui n'est plus mais qui a laissé des traces (Nora 1997) —, les mélanges ne sont pas rares dans la construction contemporaine du passé africain.

Il est indéniable que la modernité politique en Afrique est visible par l'introduction d'une démocratie formelle — notamment après les années 1990 —, par l'émergence des bourgeoisies citadines et par l'expansion des logiques étatiques, ainsi que des symboles de la nation (drapeaux, hymnes nationaux, rituels des fêtes nationales...). Cependant ces traits de modernité coexistent avec un monde postcolonial marqué par la fixité des appartenances de « race », « d'ethnie », de « tribu », de « classe statutaire », et enfin par une distinction centrale entre les classes « évoluées », c'est-à-dire éduquées à l'occidentale et qui forment les élites nationales, héritières du pouvoir colonial, et les majorités africaines analphabètes, pauvres, et sans travail [Villasante Cervello c, vol. II]. C'est probablement cette distance de plus en plus frappante entre ces deux groupes sociaux africains (ou classes en construction), dont aucun ne prend en main les aspirations collectives d'amélioration des conditions de vie, qui pose le plus de problèmes à la construction des États-nations modernes formés de citoyens éduqués et conscients de leurs droits civiques. Cette situation postcoloniale est à la base des migrations massives des Africains vers l'Europe et suscite des réactions xénophobes et racistes tant en France [de Beauvais, vol. II], que dans d'autres pays comme l'Espagne [López Bargados b, vol. II].

La construction des États-nations africains se poursuit désormais dans le cadre de la mondialisation commencée au XV<sup>e</sup> siècle avec les Portugais [Green, vol. I], et qui implique surtout « l'élimination de la distance et du temps » acquise par les progrès technologiques dans les transports et les communications ultérieurs à la Seconde Guerre mondiale (Hobsbawm 2000 : 62). Or, Hobsbawm a suggéré que la mondialisation contemporaine peut déboucher, à terme, sur un déclin de l'État-nation en tant que modèle d'ordre politique, et que l'histoire du XXI<sup>e</sup> siècle sera en grande partie supranationale et infranationale, mais même l'infranationalité reflétera le déclin de l'ancien État-nation en tant qu'entité opérationnelle. Les États-nations devront donc résister ou s'adapter à la nouvelle structuration supranationale du globe, et seront absorbés ou disloqués par elle, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud. L'hypothèse est intéressante, mais il n'en reste pas moins que le modèle étatique reste un référent central de l'organisation politique et sociale en Afrique, où plus que la supranationalité ce sont les mouvements infranationaux qui semblent les plus répandus.

## **Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel**

Dans cet ouvrage collectif, nous proposons une analyse comparative du fait colonial en plusieurs sociétés saharo-sahéliennes des États-nations actuels : le Maroc, la Libye, la Mauritanie, le Mali, le Sénégal, la Gambie et le Cap-Vert. Cette analyse est

## Introduction

présentée en trois parties et vingt-quatre chapitres exposés en deux volumes, dont la première aborde les questions conceptuelles liées au fait colonial, la seconde partie traite des colonisations proprement dites et la dernière partie s'intéresse aux héritages actuels. L'horizon temporel débute au XVe siècle — lorsque l'expansion européenne s'amorce avec les Portugais — et s'achève dans le présent postcolonial, mais il se centre sur le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, qui est la période d'expansion impérialiste proprement dite.

Les vingt-quatre contributions que nous présentons — dont onze dans le volume I et treize dans le volume II — sont le fait de collègues ayant diverses formations (histoire, anthropologie, politologie), et venant de diverses sociétés (mauritanienne, péruvienne, brésilienne, nord-américaine, française, britannique, espagnole et italienne), dont certaines furent anciennes puissances coloniales et d'autres des terres de colonisation. Aussi, nous espérons que cette diversité culturelle et académique pourra contribuer à une meilleure appréhension de notre thématique coloniale. Les études présentées sont riches d'informations historiques puisées dans les archives européennes et africaines, mais les sources contemporaines sont également présentes par le biais d'entretiens et de travaux de terrain. D'autre part, plusieurs textes originaux ont été écrits en anglais, en italien et en castillan, et un travail considérable de traduction française a été réalisé, notamment par Christophe de Beauvais, collaborateur principal de cet ouvrage. Nous voulions en effet diffuser des travaux novateurs et stimulants de collègues *seniors*, mais aussi plus jeunes, qui sont peu connus du public francophone, notamment dans les pays africains dans lesquels nous travaillons.

Les reconstructions historiques du passé et les examens du présent africain, se fondent autant sur des sources d'archives et des entretiens que sur des analyses des discours, des idéologies et des stratégies politiques utilisées par les administrateurs coloniaux, puis appropriées et manipulées par les populations sahariennes et sahéliennes. Nos textes abordent la période coloniale et postcoloniale dans toute sa complexité, mais ils font ressortir quelques éléments cruciaux de cette expérience historique. Au cours de leur expansion au Sahara et au Sahel, les puissances coloniales partageaient des défis similaires et elles répondirent de manière comparable, en brandissant les idées de progrès social, de civilisation et d'amélioration des conditions de vie des Africains, légitimées à partir des théories de la « race ». Cependant, des différences importantes dans les méthodes de colonisation concernèrent les puissances les mieux loties dans la répartition du continent, l'Angleterre et la France, et celles moins riches, l'Espagne et l'Italie.

Précisons encore que notre travail est présenté en deux volumes pour des raisons éditoriales. Le premier volume aborde les *Problèmes conceptuels et de méthode* (chapitres 1 à 7), et la première partie de *L'Approche comparative du fait colonial* (chapitres 8 à 11). Le deuxième volume se poursuit avec la deuxième partie de cette *Approche comparative* (chapitres 1 à 5), puis *Les héritages coloniaux dans la période contemporaine* (chapitres 6 à 13).

## **Volume I, Première Partie**

### **Problèmes conceptuels et de méthode**

Dans le premier chapitre, Mariella Villasante Cervello (a), anthropologue, analyse le devenir des catégories coloniales de classements collectifs : « les races, les tribus et les ethnies », qui légitimèrent l'esclavage africain d'abord, puis l'expansion coloniale. Elle propose également que le flottement qui caractérise l'emploi des termes « ethnies » et « tribus » dans la production anthropologique française est associé à la persistance des idées coloniales dans les travaux de certains spécialistes. Après avoir présenté une critique de certains travaux qui font encore autorité, elle examine les héritages des classements coloniaux et leurs manipulations au sein des élites africaines.

Une autre notion d'invention coloniale, « l'islam *noir* », est analysée par Christopher Harrison (a) (chapitre 2), historien, telle qu'elle fut construite par trois administrateurs de l'Afrique occidentale française durant la Première Guerre mondiale, François Clozel, Maurice Delafosse et Paul Marty. Les interprétations de ces administrateurs influencèrent les Européens et les dirigeants politiques africains dans un contexte marqué par les luttes des Alliés contre l'Empire Ottoman, et par le recrutement des soldats Africains musulmans pour la plupart. L'islam *noir* fut ainsi défini comme une religion distincte de l'islam arabe car il était « coloré » par une « culture indigène » et par les « traditions ethniques africaines ». D'après eux, les Français devaient avoir une stratégie double de protection des religions africaines contre l'intrusion islamique, et d'alliances avec les chefs musulmans dans les régions à dominance islamique.

James Searing (a) (chapitre 3), historien, examine les problèmes méthodologiques liés à l'étude de l'ordre mouride au Sénégal, qui avait été classé — comme l'indique Harrison — comme une « branche bâtarde de l'islam *noir* ». D'après les interprétations coloniales françaises, l'ordre confrérique mouride poursuivit une résistance passive à la monarchie wolof après que les troupes coloniales aient tué le Lat Joor [*dammel*, roi] en 1886. L'auteur s'oppose à ces manières de voir et avance que les rapports officiels qui ont guidé le travail de certains chercheurs contiennent des erreurs dues à l'ignorance des Français, mais aussi d'autres erreurs conscientes destinées à manipuler les faits. À partir d'une lecture critique des archives coloniales, mais surtout des sources mourides orales, Searing propose une nouvelle interprétation de l'arrestation du chef de l'ordre mouride, Amadou Bamba, en 1895, et remet en question l'importance accordée aux sources écrites dans les recherches contemporaines.

Le problème du langage d'autorité politique et de ses traductions en Mauritanie précoloniale est étudié par Raymond Taylor (a) (chapitre 4), historien. Il explore la logique du dialogue dans la rencontre entre les officiels Français et les guerriers nomades dans la vallée du Fleuve Sénégal durant les premiers temps de l'expansion impérialiste. Son étude se fonde sur un riche corpus de lettres échangées entre les Gouverneurs de Saint-Louis et les « émirs » des régions du Trârza et du Brâkna, ou *gebla* mauritanienne. Concevant ces échanges comme des « rencontres de persuasion mutuelle », l'auteur suggère que chacune des parties cherchait à interpréter son propre

## Introduction

ordre social de manière à ce qu'il résonne avec les valeurs de l'autre, tel qu'elles étaient comprises par les interlocuteurs eux-mêmes. Bien évidemment, les incompréhensions étaient endémiques. Cependant, *l'invention des traditions* était ici le plus souvent une *invention personnelle*, c'est-à-dire la réinterprétation consciente de sa propre culture motivée par le désir de persuader l'autre. Les communications étaient remplies de méprises, mais de ce flux d'interprétation et de déformation de sens émergea un discours commun, une *lingua franca*, sur l'autorité, le pouvoir et la légitimité, qui évolua en changeant les perceptions des Français mais aussi des Bidân de la *gebla* sur leurs propres systèmes politiques.

Les discours coloniaux sont également examinés par Ann McDougall (chapitre 5), historienne, qui consacre son étude à l'examen des textes sur le travail et la classe ouvrière en Mauritanie dans la période de l'entre-deux guerres et au cours de la Seconde Guerre mondiale. Consciente du fait que la recherche d'une classe ouvrière dans les sources coloniales peut être perçue comme une tâche passéiste ou comme un travail impossible dans le contexte de recherche postmoderne et postcolonial, plutôt intéressé aux discours et aux déconstructions, McDougall avance que le problème reste posé dans la mesure où le travail manuel reste accompli par les mêmes groupes de « travailleurs » issus des groupes serviles de la Mauritanie contemporaine. À partir d'une perspective qui privilégie la relation entre les maîtres et les esclaves, elle aborde ces questions à la lumière des données d'archives et des entretiens sur l'esclavage endogène, sur la référence islamique comme source de légitimation de cette pratique, et sur l'émergence d'une nouvelle classe des travailleurs « *hrâtîn* » ; elle avance enfin que ces derniers avaient une conscience identitaire distincte de celle des esclaves (*'abîd*).

Alberto López Bargados (a) (chapitre 6), anthropologue, s'attache à présenter une analyse comparative des représentations des Espagnols et des Français sur l'ordre social des Bidân de la région du Sahara occidental et du Nord de la Mauritanie, entre la fin du XIXe siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces représentations étaient associées à l'action coloniale et aux stratégies de commandement, mais aussi à l'histoire spécifique de la France et de l'Espagne. L'auteur avance que le Sahara occidental était d'un intérêt limité pour l'Espagne qui tentait encore de conserver ses dernières colonies américaines (Cuba et Puerto-Rico) et les Philippines. Lors du partage de l'Afrique, l'Espagne avait obtenu seulement trois territoires : le Sahara, la Guinée Équatoriale et le Nord du Maroc. Sa situation était bien différente de celle de la France qui avait obtenu des territoires considérables. Or, les administrateurs espagnols qui géraient une zone restreinte en nombre de « sujets » et qui ne s'intéressaient pas aux modèles globaux comme les Français, firent des observations plus proches de la fluidité qui caractérisait les hiérarchies sociales des Bidân, et assez éloignées de la rigidité statutaire qui séparait, d'après les Français, les groupes guerriers et les religieux.

Dans le chapitre 7, Mariella Villasante Cervello (b) aborde les malheurs de l'influence coloniale dans la construction du passé historique de la Mauritanie contemporaine. Malheurs car les administrateurs coloniaux inventèrent une « histoire mauritanienne » biaisée par leurs propres idéologies sur ce que devait être une nation

selon le modèle français. Les producteurs de l'histoire de Mauritanie ont été influencés pendant longtemps par les conceptions et les stéréotypes forgés par les auteurs coloniaux et néocoloniaux qui ont privilégié les distinctions sociales fondées sur la « race », l'histoire-traités-batailles, la rigidité des hiérarchies sociales distinguées en « trois ordres », guerrier, religieux et tributaire, et enfin l'invention d'un passé politique « centralisé », les « émirats ». Plus pernicieuse encore fut la correspondance établie sur le plan politique entre le « peuple bidân » et le « peuple mauritanien », qui relègue dans un second plan les communautés africaines halpular'en, soninké, banmana et wolof, correspondance reprise par les gouvernements indépendants, et qui reste une source de tension ethnique et nationale importante dans le pays.

### **Approche comparative du fait colonial, Partie I**

Tobias Green (chapitre 8), historien, ouvre la deuxième partie de notre livre avec un texte consacré à la présentation analytique de la première expérience européenne de colonisation africaine dans la région du Cap-Vert lancée en 1462, et qui allait devenir si importante dans l'histoire mondiale pour les cinq siècles suivants. La situation du Cap-Vert préfigure en effet l'expansion impérialiste du XIXe siècle. Pour l'auteur, l'expansion portugaise en Afrique eut des raisons économiques, mais aussi religieuses, et enfin des raisons pratiques : pallier à la possible émergence de guerres internes en envoyant les hommes explorer l'Afrique. La région du Cap-Vert, incluant les côtes du Sénégal et de Guinée, occupa une place prépondérante dans la traite atlantique des esclaves durant les XVIe et XVIIe siècles et dans les échanges directs entre l'Afrique et l'Amérique du Sud. Au cours de cette période, les pouvoirs locaux (créole et africain) affirmèrent leur autonomie vis-à-vis d'une métropole à nouveau en guerre contre l'Espagne.

James Searing (b) (chapitre 9), présente une nouvelle interprétation de la conquête coloniale française au Sénégal, et avance que la période de 1859 à 1886 correspond à une guerre civile wolof avec des forces loyales à la monarchie, combattant des musulmans insurgés et déterminés à la réformer ou à la détruire. Les Français, impliqués dans le commerce des esclaves depuis le XVIIIe siècle, prirent avantage au conflit et placèrent un nouveau roi au Kajoor qui appuyait le parti musulman, en poussant à l'exil les partisans de la dynastie Geej. En 1870, cette dynastie revint au pouvoir avec le roi Lat Joor et Demba War Sall, un esclave royal. Au cours de la guerre civile, les termes du débat sur l'islam et la monarchie se transformèrent. De nombreux musulmans commencèrent à croire que le *jihâd* contre Lat Joor était source de corruption et de guerres civiles entre musulmans, au cours desquelles nombreux furent tués ou mis en esclavage. Lat Joor fut tué par les Français, aidés par Demba War Sall, en 1886 lors de la bataille de Dekklé qui devint le symbole de la résistance wolof à la conquête et marqua la fin de l'*ancien régime* des États wolof. Demba War prit la place de Lat Joor et fit allégeance aux colonisateurs Français, affirmant son alliance avec le parti des commerçants et des musulmans qui s'accommodaient progressivement au régime colonial.